

VILLE D'AMBOISE
Conseil Municipal
Séance du 23 janvier 2009

Le Conseil Municipal a été convoqué par le Maire, le 9 janvier 2009 pour la séance du Conseil du 23 Janvier 2009.

Le Conseil Municipal a siégé, Salle du Conseil Municipal, le vendredi Vingt Trois Janvier Deux Mille Neuf, à dix neuf heures, sous la présidence de Monsieur Christian GUYON, Conseiller Général, Maire d'Amboise.

Membres présents : M. GUYON, Mme GAUDRON, M. GAUDION, Mme ALEXANDRE, M. GASIOROWSKI, Mme PREEL, M. PASSAVANT, Mme CHAUVELIN, M. NYS, Mme LATAPY, Mme AULAGNET, M. DEGENNE, Mme SANTACANA, M. MICHEL, Mme COLLET, M. ANDRÉ, Mme MAROL, M. BERDON, Mme DUPONT, M. LEVRET, Mme GRILLET, Mme ROY, M. RAVIER, Mme NOUVELLON, Mme GRIBET, M. EHLINGER, Mme ROQUEL, Mme BLATE, M. PEGEOT, Mme GENTY

Absents Excusés : M. DURAN a donné pouvoir à M. NYS, Mme DUPONT a donné pouvoir à Mme PREEL, Mme SUC a donné pouvoir à M. GUYON, Mme GRILLET a donné pouvoir à M. GASIOROWSKI

Secrétaire de Séance : Madame Sophie AULAGNET

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES FINANCIERES ET JURIDIQUES

- 09-01 – Débat d'Orientations Budgétaires – Budget principal page 02
09-02 – Débat d'Orientations Budgétaires – Budget de l'eau page 20
09-03 – Indemnités au Receveur Principal page 21

INTERCOMMUNALITE

- 09-04 – Syndicat des Cavités Souterraines – Adhésion d'une nouvelle commune page 22
09-05 – Communauté de Communes Val d'Amboise – Modification statutaire/Déclaration d'intérêt communautaire « Piscine Vallerey » page 23

VOIRIE

- 09-06 – Réalisation d'un carrefour giratoire avenue Léonard de Vinci page 24
09-07 – Dénomination de voiries page 26

RESSOURCES HUMAINES

- 09-08 – Catégorie C – Fixation des ratios promus/promouvables page 28
09-09 – Catégories A et B – Fixation des ratios promus/promouvables page 30

DEMOGRAPHIE

- 09-10 – Rémunération des agents recenseurs page 31

AFFAIRES SOCIALES

- 09-11 – Analyse des Besoins Sociaux page 33

CULTURE – PATRIMOINE

09-12 – Convention de dépôt des collections archéologiques entre la Commune d'Amboise et le Département d'Indre-et-Loire	page 35
09-13 – Contrat Régional de saison culturelle 2009	page 36
09-14 – Convention d'objectifs entre la ville d'Amboise et Dynasso Prod	page 38
09-15 – Les Rendez-Vous du Patrimoine	page 39

<i>Information sur les décisions</i>	page 42
---	---------

M. GUYON : Tout de suite, je tiens à vous présenter Fanny Bonneau qui remplace Carine Delétang, dans le poste que Carine Delétang occupait avant d'être nommée Directrice Générale des Services. Fanny Bonneau est titulaire d'une Maîtrise de Droit Public et d'un Master d'Administration des Collectivités. Elle arrive de Tours et a pris ses fonctions le 5 Janvier.

Les présentations étant faites, je vous propose le premier point à l'ordre du jour qui est :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. GUYON : Alors, j'ai quelques mots sur mon papier qui ne figurent pas dans vos documents, tout simplement pour introduire et expliquer le Débat d'Orientations Budgétaires. Je vais encore prononcer le mot de crise, mais je vais plutôt parler de la situation difficile qu'on connaît. Comment résister dans cette situation difficile ? C'est la question que se posent tous les élus locaux responsables et cette situation qui touche toutes les collectivités, elle descend en cascade jusqu'aux Communes. Les Communes qui, outre le resserrement des dotations de l'Etat en diminution de près de 1,4 %, subiront inévitablement l'amointrissement des possibilités des autres collectivités, je pense à nos deux grands frères que sont le Conseil Général et le Conseil Régional qui eux aussi voient les difficultés augmenter pour ce qui les concerne et qui vraisemblablement seront moins enclins à ouvrir les robinets vers nous.

A Amboise, nous comptons cependant sur l'aide du Conseil Général et du Conseil Régional pour nos projets structurants et sur l'aide de la Communauté de Communes Val d'Amboise pour que de nouvelles prises de compétences interviennent solidairement à nos côtés.

Il n'y a pas que pour 2009 que l'équation budgétaire s'avère difficile, c'est aussi pour les années suivantes et il faut que pour nos budgets, on anticipe largement sur les budgets suivants.

En préambule à ces orientations, mon propos n'est pas de dresser un réquisitoire contre l'actuel Gouvernement, les chiffres et les commentaires indiqués dans la presse, y compris celle proche de l'actuelle majorité nationale s'en chargent depuis quelques semaines.

Je souhaite plutôt faire une présentation simple de la situation de notre Collectivité puis indiquer quelles sont nos inquiétudes, enfin, vous présenter nos priorités en fonctionnement et en investissement pour l'année 2009 et les suivantes, avec en face quelles seront nos recettes avec lesquelles nous comptons financer les dépenses.

L'année 2009 verra la concrétisation du premier budget de la nouvelle équipe municipale. Un budget naturellement dans la continuité de celui de 2008. Un budget établi dans un contexte très particulier dont l'incertitude est le mot clé et qui se traduit par quelques résolutions essentielles : responsabilité, avenir, investissements productifs.

L'action des collectivités locales est conditionnée par le vote du budget primitif annuel qui détermine les moyens financiers que la municipalité entend mobiliser pour réaliser ses projets et les priorités à mettre en œuvre durant l'exercice annuel à venir. Les budgets des collectivités locales sont conditionnés par de nombreux facteurs parmi lesquels les décisions du Gouvernement, qui figurent notamment dans la loi de finances annuelle ou dans les lois de finances rectificatives. En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les maires de toutes les communes de plus de 3500 habitants sont tenus d'organiser au seuil de chaque année, un débat d'orientations budgétaires au Conseil Municipal et ce débat doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget de la Commune. Cela signifie que, à compter d'aujourd'hui, nous ne devons pas dépasser deux mois pour voter notre budget 2009.

L'objectif de ce moment de la vie démocratique municipale est de dessiner les premiers contours du prochain budget et de préciser ensemble l'ensemble du contexte et des paramètres économiques et financiers à prendre en compte pour sa construction. Il sert donc à éclairer les choix budgétaires que le Conseil Municipal sera amené à faire.

Ce sera la première année pleine du nouveau mandat. 2009 sera une année particulièrement complexe avec un contexte international chaotique, on l'a bien vu depuis quelques mois et un contexte national volatil. A quelle déclaration se fier ? A quel « plan d'action » faire référence ? Tout nous oblige dans les circonstances présentes à rester responsables et conscients de notre rôle : responsables quant à toutes nos décisions financières et fiscales, conscients de notre rôle de collectivité territoriale participant à l'économie du territoire, à son développement et aux emplois qu'elle génère.

Sur le plan local, j'imaginai il y a un an que 2008 serait l'année de la fusion entre Val d'Amboise et les Deux Rives. J'ose aujourd'hui, espérer que 2009 sera celle d'un rapprochement sérieux entre ces deux communautés de communes et que la volonté d'élargir, volonté exprimée il y a quelques jours, d'élargir à d'autres communautés du Blénois, du Castelrenaudais ne retarderont pas ou ne seront pas le prétexte à retarder le rapprochement de nos deux collectivités intercommunales que sont les 2 Rives et Val d'Amboise. La future entité intercommunale sera à même d'intégrer de nouvelles compétences et de tracer une route que j'espère, que j'espère et que nous espérons tous, porteuse d'une véritable dynamique territoriale, au moment où le législateur prépare pour le printemps prochain une nouvelle réforme de l'intercommunalité.

Comme chaque année, ce débat est l'occasion d'évoquer le contexte national qui, pour 2009, ne pousse pas à l'euphorie ... pour faire dans l'euphémisme !

Crise financière, crise économique, crise de l'immobilier, crise de responsabilité ... et là, je voudrais faire une parenthèse, parce que j'ai entendu hier sur France Info que les banques françaises avaient dégagé en 2008 des profits assez phénoménaux. Alors franchement, j'ai du mal à m'y retrouver, je ne sais plus quoi penser.. alors, des profits pour quelques uns, je suppose que.... Mais d'un côté l'Etat qui est en situation difficile avec un endettement important trouve les moyens de dégager des milliards et on apprend pratiquement au même moment que la plupart des banques françaises dégagent de gros profits. Alors là, il va falloir qu'on m'explique les choses parce que véritablement, je commence à être un petit peu perdu. A la lecture de la presse économique, on ne peut que mettre en doute les hypothèses de croissance posées par le Gouvernement. Et même si l'on échappe techniquement à la récession, la réalité, c'est que nous y sommes déjà, car depuis que ces lignes ont été écrites, les chiffres sont tombés : et bien, c'est moins 1,8 % qui nous sont annoncés, donc on est en récession de près de 2 %. Presque 2 %. Il faut bien appeler cela récession, on appelle un chat, un chat. Les prévisions de croissance : 1 à 1,5 %, on arrête d'y croire. La plupart des spécialistes de l'économie envisageait plutôt un scénario de l'ordre de moins 2,1 % à plus 0,4. Avec presque moins 2, on est dans le rouge.

Les dernières données objectives, les conséquences de la déliquescence de l'économie sur les entreprises locales et l'emploi qu'elles génèrent démontrent à l'évidence que nous sommes à la veille d'une situation sociale particulièrement difficile qui va appeler les élus locaux à la modération et à la prudence afin de servir « d'amortisseur » à la crise et parmi les amortisseurs à la crise, il n'y a pas que les communes, il y a aussi les autres collectivités locales et ce qu'elles vont dégager, notamment dans le domaine social et je vois aussi autre chose comme amortisseur à la crise, vous savez les 35 h qui ont tellement été décriées, et bien j'ai entendu des gens qui ont condamné les 35 heures dire l'autre jour que finalement les 35 heures en ce moment, c'était plutôt appréciables parce que cela permettait aussi de servir d'amortisseur.

Bien sûr, nous les Collectivités nous avons l'habitude, même si l'Etat nous critique volontiers pour dire que c'est nous qui créons de l'endettement, et bien on prend toute notre part à l'économie. Les régions, les départements, les communes et les communautés de communes représentent 73 % des dépenses d'investissement public de notre pays. Le Gouvernement a annoncé le reversement anticipé du Fonds de Compensation de la TVA aux collectivités, afin qu'elles investissent plus en 2009 : la Ville d'Amboise jouera le jeu sur ce terrain avec le démarrage de plusieurs chantiers d'importance, à même de participer à la croissance et au maintien d'emplois dans les entreprises. Alors, c'est vrai que de gagner un an dans le remboursement de la TVA, c'est quelque chose de pas négligeable, d'autant que s'il ne s'agit pas uniquement d'un effet d'annonce, cette année gagnée le serait définitivement.

Les contraintes posées par l'Etat sont de plus en plus fortes et font tort aux collectivités locales. Ainsi, le projet de loi de finances pour 2009 s'inscrit dans un projet de programmation triennale (2009-2011) avec pour objectif un retour à l'équilibre des finances publiques en 2012, conformément au pacte de stabilité conclu entre les pays membres de l'Union européenne.

Pour y parvenir, le gouvernement applique aux services de l'Etat un plan drastique de "Révision Générale des Politiques Publiques" (RGPP). L'ensemble des administrations, entreprises et services publics de l'Etat sont ainsi mis à la diète et contraints de réaliser des coupes sombres dans leurs effectifs et parmi leurs actions au service du public et leurs investissements.

Le Gouvernement entend désormais associer les collectivités locales à cet effort sans précédent de réduction des dépenses publiques alors qu'elles assurent, après plusieurs vagues de décentralisations, un grand nombre de services et de responsabilités qui relève du rôle naturel de l'Etat. On a vu récemment, depuis 3 ans déjà le désengagement, en disant aux communes, maintenant, vous allez vous débrouiller avec les actes d'urbanisme.. et même si on avait anticipé largement en disant aux collègues des petites communes « ce qui nous arrive à nous, cela vous pend au nez ». Et bien maintenant, elles sont en plein dedans. Et puis les titres d'identité. On nous propose et on ne pourra pas y échapper non plus, parce que c'est un service aussi à rendre au public et là, pas seulement au public amboisien, mais le passeport biométrique et tous les titres d'identité, il va falloir qu'on se mette à les faire ici et cela suppose investissements, locaux, matériels, personnel et même si pour cet investissement de départ le Préfet nous a assuré que ce serait revu à la hausse : ce n'est plus 3 000 € prévus au départ, mais 5 000 € d'investissement que nous aurons, et avec par la suite une aide au fonctionnement, dont on ne sait pas si elle sera pérenne. De toutes façons, c'est quelque chose qu'il va falloir qu'on assume. Et on a d'autres services publics dont on a assuré la compétence, on sait comment les choses se sont passées quand il a fallu et là c'était mon prédécesseur qui avait installé le bureau communal de la Poste, parce que ce n'était pas à l'époque au niveau postal, locaux, personnel et recevoir une compensation de la Poste et quand les choses tournent bien, quand la Collectivité s'est saigné pendant plusieurs années et y a mis du personnel compétent, que cela devient dynamique, que cela a bien tourné et que cela dégage un bon chiffre d'affaires et la Poste dit « maintenant, nous récupérons le bureau de poste communal et on transforme en bureau postal » à La Verrerie. Voilà. Donc, on nous prend, pas pour des bouches trous, mais pour des gens bons à suppléer et à remplacer tout ce qui est du ressort public.

Ainsi, le projet de loi de finances envisage une dégressivité importante des dotations de l'Etat aux collectivités pour les 3 années à venir. L'évolution de la somme des prélèvements sur recettes de l'Etat établis au profit des collectivités territoriales n'excédera pas, chaque année, l'évolution prévisionnelle des prix à la consommation, soit 2 % pour 2009.

Il est ainsi prévu dès l'an prochain :

- La suppression du tiers du PIB (Produit Intérieur Brut) dans le calcul de l'évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et l'affectation de celui-ci dans le cadre d'une nouvelle enveloppe normée intégrant désormais d'autres dotations telles que le fonds de compensation de TVA et le produit des amendes de police. Cependant, cette mesure pour l'Etat est neutre, je dirai même qu'elle est profitable pour lui, compte tenu de sa réaffectation au financement intégral de la croissance du FCTVA ; je n'avais pas bien compris le mécanisme, je me le suis fait expliqué. Jusqu'à maintenant, quand on avait des dotations, Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Urbaine, d'autres dotations, le Fonds de Compensation de la TVA s'ajoutait à

ces dotations, chaque année et deux ans après que la Commune ait beaucoup investi, elle récupérerait beaucoup. Or là, il va se trouver dans la même enveloppe, une enveloppe qui n'augmentera que de 2 % régulièrement chaque année. Et si on prend l'exemple de 2007 où il y a eu énormément d'investissements dans les collectivités locales puisque généralement en période pré-électorale, il y a de gros investissements qui sont réalisés. Et bien, le fonds de compensation de la TVA est prévu à la hausse de 12,8 %. Donc 2009, gros remboursement. Il devrait y avoir un gros remboursement de TVA, mais comme l'enveloppe normée n'augmente que de 2 %, qu'est-ce qui va diminuer de l'augmentation du Fonds de Compensation de la TVA ? et bien, ce sont les autres dotations. Donc dans l'affaire, c'est nous, au bout de la chaîne qui sommes perdants. Voilà ce qui se profile pour 2009 et pour les années suivantes. Et avec ce système là, bien évidemment,

- Et la suppression, enfin, de la régularisation sur exercice antérieur qui aurait dû être versée en 2009.

Notre inquiétude est grande également quant à l'avenir de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) dont la réforme est repoussée d'un an puisque en 2009 elle devait être réduite de moitié et supprimée en 2010. On ne sait pas ce qui va se passer en 2010. Pour l'instant, on est dans le noir absolu. Alors c'est vrai, sont montées au créneau les deux associations des maires de France qui ont interpellé le Gouvernement. Cela a beaucoup remué. Je me suis même fait un peu tancé par le Préfet qui m'avait dit « mais vous criez avant d'avoir mal » mais il vaut mieux crier avant que les choses se passent et cela a été repoussé d'un an, mais à mon avis, nous ne sommes qu'en sursis et pour la Ville d'Amboise, c'est un minimum de 300 000 €, plutôt près de 330 ou 340 000 € qu'il nous faudrait trouver ailleurs ou si on ne les trouve pas ailleurs, diminuer d'autant les investissements et... C'est une réforme inique puisqu'elle supprime le critère de zonage « zones urbaines sensibles », la zone sensible pour Amboise, c'est la Verrerie, et atténue fortement le critère du logement social. Nous espérons tous que le comité des finances locales, où siègent des élus locaux qui ont obtenu le réexamen de ce projet, sera entendu sur ce point.

Les mesures récemment annoncées dans le plan de relance ne modifient pas la pression mise sur les collectivités locales, même si l'Etat s'exonère, lui, d'une bonne part de ses engagements. Ainsi le déficit public devrait exploser en 2009 pour s'établir non pas à 3,9 % comme c'est indiqué dans votre document, puisque les derniers chiffres publics sont tombés juste après l'impression, mais de 4,5 % et ensuite de 5,4 du Produit Intérieur Brut, bien au-delà des 3 % défini par le pacte de stabilité, l'Europe ayant accepté ce relâchement compte tenu de la crise économique internationale. On va quand même être dans une dérive importante.

Alors, il va falloir quand même anticiper ces évolutions des dotations, des participations, anticiper aussi ces transferts parce qu'il y en aura d'autres, je peux citer les deux qui me viennent à l'esprit : c'est l'urbanisme et les titres d'identité, mais il y en a d'autres et il y en aura d'autres. Donc c'est aussi notre responsabilité, dès l'établissement de ce budget 2009, même si nous ne nous résignons pas à la réduction des marges de manœuvre des collectivités, c'est aussi de notre responsabilité de le prévoir dans le budget 2009 et nos budgets à venir.

LES REALITES LOCALES

La capacité d'autofinancement :

Alors, on a beaucoup investi ces derniers et notre capacité d'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement est estimée à 1 130 000 € environ pour 2009.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Pour le Budget de fonctionnement que nous aurons à établir, en ***RECETTES***

Les Dotations forfaitaires

Il convient de rester prudent sur les dotations forfaitaires, comme indiqué précédemment. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est attendue au même niveau que celle de 2008, sans même la prise en compte de l'inflation. La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) est annoncée en augmentation de 2 % en 2009. Est-ce le chant du cygne avant sa disparition ?

Pour les Impôts et taxes

L'Etat a décidé d'augmenter les bases du foncier bâti de 2,5 % et celles du foncier non bâti de 1,5 %. Les produits augmenteront donc dans les proportions de cette évolution, à laquelle s'ajouteront les impôts venant des constructions nouvelles, des logements sur la commune.

L'inflation pour ce jour étant estimée de décembre à décembre à 1 %, nous n'augmenterons pas les taux concernant les impôts directs, puisque les bases concernant la taxe d'habitation et la taxe foncière bâtie augmentent de 2,5% et que les bases concernant la taxe foncière non bâtie augmentent de 1,5%.

La création de la taxe de séjour au 1er septembre de cette année n'impactera que très peu l'exercice budgétaire 2009, que sur quelques mois et qui ne sont pas les mois les plus importants en fréquentation touristique dont les pleins effets seront espérés pour 2010.

Les droits de mutations, compte tenu du tassement du marché immobilier, seront en baisse et nous avons regardé sur les deux derniers mois de l'année 2008, on attend une baisse comprise entre 7 et 10 %. Avec 8 % en moins sur 2009, ce sera un manque sur les recettes de la Ville d'Amboise de 27 000 €. Si on prend sur la moyenne 8 %, on estime cela à moins 27 000 €, c'est encore de l'argent en moins et c'est vrai que pour toutes les collectivités locales, c'était une manne qui tombait depuis 3 ou 4 ans, de façon importante.. mais on en est là et puis il y aura aussi la baisse de la Taxe Locale d'Equipement. Moins de constructions nouvelles, moins de T.L.E.

Au niveau des Dotations et subventions

Les participations de l'ensemble des partenaires de la Ville que sont le Conseil Général, le Conseil Régional... la Communauté de Communes, la Région par l'intermédiaire du Pays Loire Touraine, et bien les dotations qui parviendront de ces partenaires là seront fonction des dossiers que nous présenterons et le pourcentage défini de l'attribution de la subvention.

Pour les DEPENSES

Comme les années précédentes, les dépenses prioritaires seront d'une part, celles qui contribuent à la qualité de vie des Amboisiens et l'attractivité de la ville parce que je le dis et je le répète, il ne faut pas qu'on cède à la morosité,

même si ce n'est pas facile avec les courriers qu'on reçoit, je crois qu'il faut qu'on montre que, aux gens qui sont dans la détresse, qu'on montre au contraire, que la Collectivité est là pour être à leurs côtés, même si elle ne peut pas tout, au moins essayer de répondre au mieux à leurs inquiétudes et à leur détresse. L'attractivité de la Ville, cela fait aussi partie de ce qu'on doit maintenir si on veut que de nouvelles implantations se réalisent et puis il y a d'autre part, celles qui sont socialement justifiées et a fortiori, dans un contexte qui est difficile.

Le soutien aux associations locales, que leur objet soit social, sportif, culturel, patriotique, environnemental ou économique, sera à nouveau renforcé à la fois par le soutien au fonctionnement, l'aide matérielle et logistique et par les aides aux projets, et c'est vrai que l'aide matérielle et logistique, elle n'est pas neutre pour les associations qui oeuvrent sur notre commune. C'est tout cela qui fait d'Amboise une ville vivante pour tous et au quotidien tout cela sera maintenu à travers de très nombreuses manifestations, même si pour certaines manifestations, il doit être possible de réduire la voilure comme on dit, sans pour autant réduire l'impact de la manifestation.

L'action sociale sera un élément essentiel du budget 2009. Action sociale au sens large avec une augmentation de 10 % du budget du Centre Communal d'Action Sociale afin de pouvoir intervenir davantage auprès de ceux de nos concitoyens qui en ont le plus besoin et les récentes demandes, les récentes alertes dont nous avons été l'objet, notamment concernant la diminution de l'Aide Personnalisée au Logement, y compris des Rmistes qui ont vu leur Aide Personnalisée au Logement revue à la baisse. Il y a eu des baisses importantes et là, je parle des... certaines APL, sans qu'il y ait modification de revenus, sans qu'il y ait eu modification de loyer ou très peu, loyers revus très légèrement à la hausse, certaines APL sont passées de 300 € à 199 €. Une personne retraitée, récemment m'a apporté la feuille qu'elle avait reçue de la Caisse d'Allocations Familiales, sans aucune explication, disant.., cette personne là percevait une petite APL, 30 € d'APL mensuel avec un loyer qui a augmenté très légèrement au 1^{er} janvier 2009 et une pension qui, elle n'a pas bougé. Et bien les 30 € sont supprimés. Avec simplement un paragraphe de la CAF disant « au 1^{er} Janvier 2009, au vu des éléments en notre possession, concernant votre loyer et vos revenus, nous vous informons que... ». Evidemment, si vous voulez des renseignements, on vous communique le site Internet de la CAF, mais quand on a près de 90 ans, on n'est pas très branché... alors on tire les sonnettes des élus et je suppose que nous, en tant qu'élus, que vous soyez de la majorité ou de la minorité, on doit aussi être concernés, on doit être tous très sollicités de ce côté-là. Je reprends l'exemple des 300 € transformés en 199 €, cela fait quand même 100 € par mois, 1 200 € dans l'année. C'est autre chose que les 25 € d'allocation de taxe d'habitation sur les taxes départementales.

Le CCAS portera aussi les actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui, pour la troisième année, permettront des interventions concertées dans les quartiers de la Verrerie et de Malétrenne Plaisance. Le transport scolaire restera gratuit, je parle du transport scolaire des élèves de maternelles et primaires, celui qui dépend de nous, et la Ville mettra en place en cours d'année le système du quotient familial pour la restauration scolaire.

Le budget de fonctionnement supportera également les contrats signés entre 1995 et 2000 et qui ne seront à renégocier qu'à partir de 2010. Il s'agit des

contrats de chauffage des bâtiments communaux, d'éclairage public et de location de la sanisette de la place Saint-Denis.

Pour ce qui concerne le personnel communal, il n'y a pas de création de postes de prévue en 2009. La hausse de ce budget « personnel » s'explique donc par le GVT (glissement vieillesse technicité) – c'est à dire l'ancienneté – et par des éléments décidés par l'Etat : évolution de la valeur du point et des cotisations sociales. C'est ainsi une augmentation de l'ordre de 2,3 % qui est prévue pour 2009. Rappelons qu'une fois encore, nous paierons en 2009 les salaires et cotisations pour le personnel du Lioran. Mais le départ en retraite de l'un des ex-personnels du centre de vacances permettra de réduire la dépense à la somme prévisionnelle de 28 500 €. Le cumul de ces dépenses de fonctionnement, pas négligeables, c'est-à-dire le personnel qu'il a fallu payer depuis la vente du Lioran, a maintenant dépassé le montant encaissé pour la vente du Lioran.

Il est à noter que le transfert de la piscine Vallerey et la création d'un service intercommunal d'instruction des permis de construire devrait générer, pour 2009, une économie de fonctionnement d'environ 100 000 € pour la Ville. Une somme qui pourrait doubler en 2010.

Le montant total du budget de fonctionnement sera globalement stable.

Au niveau du BUDGET D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Trois sources de recettes assurent principalement l'équilibre du budget d'investissement : l'emprunt, les cessions et les dotations et subventions.

L'emprunt 2009 sera de 1 500 000 euros.

Comme en 2008, nous prévoyons très peu de ventes..

En matière d'investissement, nous attendons des subventions notamment sur la médiathèque et sur l'extension de l'accueil de loisirs municipal, mais aussi sur la mise aux normes du marché et sur l'opération Saint-Florentin. Ces ressources proviendront du Conseil Régional par l'intermédiaire du Contrat de Pays et du Contrat Villes Moyennes, du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'Etat par l'intermédiaire de la Dotation Globale d'Equipement.

En DEPENSES

L'année 2009 permettra à la Ville de poursuivre l'amélioration des structures mis à disposition des administrés pour un total d'environ 2,9 millions d'€.

Seront programmés sur l'exercice 2009 les investissements suivants :

- l'essentiel des travaux de la **nouvelle médiathèque**, débutés fin 2008 pour une ouverture prévue au premier semestre 2010, et j'espère et je pense que les petits problèmes qu'on a eus, notamment pour la maîtrise d'œuvre seront résolus et dans les informations sur les décisions, je vous donnerai quelques indications là-dessus, parce que dans les décisions, il y a une décision pour l'augmentation de la maîtrise d'œuvre pour la bibliothèque
- le début de réalisation de la troisième tranche de l'**accueil de loisirs**, avec l'expression dans cette construction d'une forte volonté environnementale ;

l'accueil de loisirs d'Amboise n'est pas à la hauteur maintenant de la population et des enfants qu'on devrait pouvoir y accueillir

- la concrétisation d'un plan pluriannuel d'**amélioration du quartier de la Verrerie**, en concertation avec Val Touraine Habitat ;
- le lancement du **nouveau PLU** (Plan Local d'Urbanisme) ; en révisant le Plan d'Occupation des Sols, celui-ci deviendra P.L.U et enfin,
- les travaux de mise en sécurité de l'église Saint-Florentin.

A ces programmes s'ajouteront les reports d'investissements initialement projetés en 2008 : le rond point de la Patouille dont j'ai signé les ordres de service et les travaux sur l'effondrement du pluvial de la rue Grégoire de Tours. Il faudra que ces deux travaux soient parfaitement coordonnés avec les contraintes, notamment imposées par les vacances scolaires et la fermeture aussi du bar-tabac de la Serpe ; il ne faudrait pas... parce que au droit de ce bar tabac, il faudra défoncer à près de 2,50 m de profondeur et traverser complètement l'avenue Léonard de Vinci. Cela veut dire que le jour où on barrera là, le jour aussi où il faudra barrer aussi l'avenue des Montils sur la sortie à la Patouille pour le giratoire, cela va sans doute créer quelques difficultés de circulation, sachant qu'au niveau du giratoire de la Patouille, la circulation se fera par demi-chaussée, donc avec un feu alterné, et ce sera moindre mal.

Et comme chaque année, nous réaliserons de nombreux travaux de voirie, la voirie étant un des plus gros budgets, des travaux d'éclairage, d'entretien courant et de petits aménagements parce qu'il y a encore dans notre commune, c'est vrai qu'avec 70 km de voirie, il y a largement de quoi s'occuper et dépenser de l'argent avec les travaux d'entretien courant..

Et la politique de travaux en régie, c'est à dire de réalisation d'investissements par les employés communaux, sera maintenue.

Le point commun de l'ensemble de ces investissements est de répondre aux besoins de nos administrés et de continuer à mettre les infrastructures communales à la hauteur des attentes des Amboisiens, dont le nombre est officiellement passé à 13 063 au premier janvier dernier. Ces efforts d'investissement permettront de contribuer au développement de notre cité tout en donnant du travail à des entreprises qui en ont bien besoin et pour le giratoire de la Patouille notamment, les entreprises retenues sont des entreprises locales, la plus éloignée étant de Loches. On maintient le même niveau d'investissement et je le dis pour répondre à un courrier que j'ai reçu d'un président d'association d'entreprises qui interpellait toutes les collectivités locales en disant « surtout ne retardez pas inutilement les chantiers, maintenez l'investissement au même niveau ». Et bien, c'est ce que nous faisons. J'ai répondu récemment à un autre courrier d'un responsable du Médef, j'ai répondu un peu plus vivement parce qu'on en a un petit peu assez, nous élus locaux, de nous faire donner la leçon par des gens qui ne sont toujours pas le mieux placés pour nous la donner notamment en matière d'investissement et de maintien de l'emploi.

CONCLUSION

Ces orientations, dans un contexte particulièrement instable, sont basées sur des éléments de prudence. Elles traduisent cependant une approche volontariste et dynamique avec pour ambition de poursuivre le développement de la ville, de ses structures, mais aussi son animation, son rayonnement et la

mise en place d'actions qui permettent de continuer à faire d'Amboise une ville pour tous et une ville pour chacun.

Des orientations 2009 sont dans le droit fil de celles que nous avons présentées depuis 7 ans et dont la concrétisation a reçu le soutien de la majorité de nos administrés lors du scrutin de l'an dernier.

Elles se traduiront par un budget primitif sincère et réaliste et je souhaite que les amboisiens soient conscients des efforts que font les élus pour leur collectivité et que tout n'est pas fait, loin s'en faut, uniquement pour l'attrait de la ville, uniquement pour le plaisir des yeux et des sens, parce que j'ai répondu ce matin à quelqu'un qui me disait à Tours, qu'il allait prendre un café à Amboise et « à Amboise, on a toujours l'impression d'être en vacances » et je lui ai dit « détrompe toi, parce que les amboisiens ne sont pas toujours en vacances, il y a les amboisiens qui travaillent, il y a les amboisiens qui sont dans la peine... et on fait le maximum pour s'occuper correctement ». Voilà.

Voilà, j'ai terminé cet exposé qui a pu paraître un peu long. Maintenant la parole est aux élus.

M. EHLINGER : Comme toujours, sur une présentation budgétaire, c'est un peu difficile de cerner l'ensemble des problèmes que vous listez, d'autant plus que les chiffres viendront plus tard et la discussion, je pense à ce niveau là, se passera au moment des décisions budgétaires. Cela dit, je voudrais juste faire 3 - 4 observations. La première sur votre intervention générale. Moi, je suis.. je ne méconnais pas du tout et je crois que je partage un peu avec vous avec les inquiétudes qui pèsent sur les collectivités par rapport aux différentes évolutions de dotations qui sont effectivement annoncées ou qui sont en discussion, loin d'être favorables à l'évolution des budgets des collectivités territoriales y compris les communes, essentiellement les communes d'ailleurs. Par contre, là où je mettrai un petit bémol, c'est sur l'action gouvernementale par rapport à la situation économique qu'on connaît et vous en avez parlé, vous avez cité abondamment aussi, la situation économique internationale, la crise qui frappe l'ensemble du monde et tous les pays sont confrontés à cette même problématique. Je crois que tous les pays européens sont en train de souffrir mais l'évolution qui est d'ailleurs permanente, au jour le jour, on voit évoluer des critères qu'on ne connaissait pas la veille. Les spécialistes économistes qui sortent des critères et des paramètres extrêmement intéressants se sont quand même pas mal trompés ces derniers temps. On a vu évoluer ça quasiment au jour le jour, qui est quand même aussi une problématique à laquelle tous les états et notamment le gouvernement français doivent faire face et il n'est pas forcément responsable de toutes les conséquences de la crise mondiale et qu'il est lui aussi amené à faire des ajustements et on voit bien que si le secteur privé souffre économiquement relativement beaucoup, il était relativement attendu que les collectivités territoriales ne s'en sortent pas sans quelques dégâts elles aussi. Je le regrette et vous le regrettez, mais je pense que dans la situation actuelle, c'est presque quelque chose de quasi inévitable et c'est vrai que tout le monde va être obligé de serrer les boulons, y compris les collectivités et toute la responsabilité, la rejeter sur les décisions gouvernementales ne me paraît pas effectivement vraiment défendable.

M. GUYON : Je ne rejette pas la responsabilité de la crise internationale sur le seul gouvernement français. Qu'on s'entende bien là-dessus. Je n'ai pas

rejeté la crise globale mondiale sur les responsables gouvernementaux français. On pourrait discuter, peut-être ailleurs qu'ici, on pourrait discuter aussi des moyens mis en œuvre et des choix qui sont faits. Ce sont les choix qui sont faits aussi qui sont discutables. Quand j'ai entendu hier que les banques avaient dégagé des profits phénoménaux en 2008 et que depuis quelques semaines, on y va gaiement avec de l'argent public ! Alors, moi je veux bien mais quand on dit « respectons l'initiative privée, respectons l'économie libérale », oui mais le problème, c'est qu'aussi aux Etats-Unis, de façon plus dure..... quand j'entends les ultra libéraux dire « moins d'Etat », quand il s'agit de toucher des subventions ou des aides à l'inflation, là on veut plus d'Etat et plus d'argent public ! Alors, encore une fois... je ne dis pas l'Etat français, enfin le Gouvernement français responsable de la crise internationale mais on peut mettre un bémol, vous mettez un bémol sur mes propos, je mettrai un bémol sur les choix faits pour relancer. Voilà

M. EHLINGER : C'est vrai que les choix peuvent être différents et j'ai entendu la proposition alternative qui a été faite aux propositions gouvernementales pour cette reprise économique. On voit également quand même qu'il y a un certain nombre de choses qui sont autrement.. Quand vous parliez sur la conséquence du déficit de l'Etat et de l'endettement de l'Etat, la proposition alternative ne changerait rien à cela, il y a tout un apport qui serait financé de la même façon parce que aujourd'hui, nous sommes en situation de crise qui nécessite des interventions qu'on ne peut pas inventer.. on va forcément mettre en place un certain nombre de paramètres et ces paramètres sont..... et les endettements des états, ce n'est pas que la France qui va.... Quand l'Europe a dit.. pas plus de 3 %, ce n'est quand même pas bon pour la France, et l'ensemble des Etats vont se dégrader.. je ne veux pas être trop long et on peut confronter pas mal d'idées à ce niveau, mais au Conseil, c'est le Débat d'orientations budgétaires. Je voulais quand même mettre un bémol parce que je crois que la tâche de l'Etat est compliquée aussi, celle des collectivités certes, mais celles de l'Etat aussi et qu'un certain nombre de décisions qui ne sont pas forcément populaires s'imposent à l'Etat comme elles s'imposeront aux Collectivités. Pour ce qui concerne ..., j'ai relevé ou entendu votre intervention concernant la ville d'Amboise elle-même, j'ai relevé que vous citiez la capacité d'autofinancement de la Ville d'Amboise qui est légèrement en baisse par rapport à l'année dernière si j'ai bien lu et qui a priori, à elle seule ne financera pas le remboursement du capital des emprunts. Ce n'est pas forcément une catastrophe, mais c'est un indicateur à ce niveau là, et je pense que c'est quelque chose qui est à surveiller de très près... je me souviens d'ailleurs à une époque où Monsieur Nys était d'une vigilance extrême sur la capacité d'autofinancement du budget de la Ville d'Amboise, à juste titre d'ailleurs. Je crois que c'est un paramètre vraiment à surveiller parce que à la dégrader plusieurs fois de suite, cela pose quand même des problèmes de gestion sur une durée plus longue. Sur... la non augmentation du taux des taxes locales sur la Ville d'Amboise, cela par contre, je trouve que c'est une très bonne nouvelle pour les amboisiens d'autant plus qu'on sait que d'autres collectivités vont augmenter assez fortement la pression fiscale. Si celle de la Ville d'Amboise ne s'y ajoute pas, cela ne peut être qu'une bonne nouvelle pour les amboisiens. Pour le financement des investissements, vous aviez indiqué les trois critères : emprunts, dotations, subventions et éventuellement cessions, je crois que celle qui s'y ajoute c'est très justement les fonds propres qui sont générés par la capacité

d'autofinancement et c'est justement là aussi que ...je ne méconnais pas non plus ce que vous avez dit sur le fait que ce n'est pas le moment que les collectivités locales s'amuse à relâcher et à ne pas investir. Ce serait pour l'économie générale une mauvaise action, cela j'en suis bien conscient et je vous l'accorde. Cela dit, quand même, on peut avoir une petite inquiétude par rapport à ça et pas uniquement pour la ville d'Amboise et enfin, j'ai relevé quelque chose qui me satisfait beaucoup, c'est la décision enfin de la Communauté de Communes de prendre en compte un certain nombre de problématiques et de mutualisation de services de l'équipement qui ne peuvent aller à terme que dans le sens d'une décision judicieuse permettant, je l'espère, à terme de jouer sur les frais de fonctionnement et dépenses de fonctionnement de la ville d'Amboise et par là même de permettre de dégager d'autres situations et d'autres possibilités que la diminution de ces fameuses taxes pour générer ou pour permettre que les investissements de la Ville d'Amboise puisse se poursuivre dans des conditions correctes en ne prenant pas de risques par rapport à la.... financier de la Ville. Je vous remercie

M. GUYON : Merci, Monsieur Ehlinger. Juste très rapidement revenir sur les relations collectivités locales/Etat. Ce que je ressens, ce que nous élus, c'est comme une injustice quand l'Etat nous reproche de nous endetter, de participer à l'endettement. Les Communes, les Départements, les Régions doivent présenter un budget en équilibre, ce qui n'est pas l'obligation de l'Etat et alors si par malheur, une collectivité ne présentait pas son budget en équilibre, le premier à lui taper sur les doigts et à lui expliquer comment il faut faire et à le faire à sa place, c'est le représentant de l'Etat dans le Département ! C'est quand même.. on a quand même un peu du mal à supporter ce type de leçon qu'on nous donne ! Alors, il y a ça et puis concernant l'emprunt, on emprunte 1,5 million cette année, on a emprunté 1,250 million l'an dernier. Quand on n'a pas besoin, on emprunte moins. Quand même, depuis un certain nombre d'années, on a amélioré notre ratio de désendettement. Alors, je suis d'accord avec vous, il faut être vigilant et on est très vigilant, mais le moment est mal choisi pour qu'on relâche le montant des investissements et c'est vrai que là on participe réellement au développement économique et à l'emploi, forcément. Et vous savez, cela ne m'amuse pas non plus de dire, d'avoir annoncé récemment 2009... et on va essayer de se débrouiller aussi pour redéployer et faire appel le moins souvent possible aux remplacements. Ce n'est pas le langage que je tenais il y a quelques années. Moi, j'étais plutôt fier, il y a quelques années de dire « voilà, on a donné tant de centaines, tant de milliers d'heures de travail à des gens », même si cela n'a duré que 15 jours, même si cela n'a duré que 8 jours, on en a sorti quelques uns de la « mouise ». Là, on est obligé de serrer les boulons. Tout le monde les serre. Alors ; vous avez dit que vous appréciez que la Commune d'Amboise n'augmente pas ses taux dans une période où d'autres collectivités augmentent la pression fiscale. J'en prends ma part puisque je suis également Conseiller Général et que j'ai voté l'augmentation de 12 % des taux. Mais augmentation de 12 % des taux, c'est 12 % de 6,3 % et moi, j'ai fait le calcul à partir de ma feuille d'impôts, ça va me faire 26 € de plus pour la taxe d'habitation et 16 € de plus pour le foncier bâti. 42 € pour l'année. On a fait le calcul pour Tours, un couple avec deux enfants, en location, dans un type 5, c'est 25 € pour l'année. On est bien loin des 100 € de moins par mois pour l'APL. Là, personne ne râle ! J'attends. J'attends un certain nombre de gens au tournant ! Parce que cela s'est fait de façon, on ne va pas dire sournoise,

mais celui qui reçoit sa feuille de la CAF, lui disant « au vu des renseignements qui nous ont été fournis, et le prochain montant, ce sera ça ! ». 100 € de moins par mois, imaginez quand même, c'est énorme. Voilà. On est d'accord sur un certain nombre de points.. Il n'y pas de miracles pour l'instant, mais encore une fois, je crois qu'on donne pour que nos administrés soient persuadés, convaincus que nous, on ne va pas céder à la sinistrose. La situation est difficile. Sans doute qu'on n'a pas connu le pire parce qu'on voit ce qui se précise. Quand j'ai dit que c'était 2 000 chômeurs de plus chaque jour en France, on voit les chiffres qui tombent en provenance des agences d'Intérim, de l'ANPE, ce n'est pas réjouissant et on s'attend effectivement et on s'attend à avoir un Budget d'Aide Sociale qui risque d'exploser.

M. EHLINGER : J'ai une grosse crainte sur le secteur économique privé parce qu'on entend partout aujourd'hui encore, pas mal de chefs d'entreprises ou dirigeants à ce niveau là se plaindre du fait que les crédits ont beaucoup de mal à arriver et la grosse crainte par rapport à ça, c'est effectivement la boule de neige qui peut se déclarer sur ce secteur là par rapport à l'emploi, par rapport au développement des entreprises, etc.. et il peut être extrêmement pénalisant pour l'économie réelle et générale en France et en même temps ou forcément nous posera des problèmes par rapport à nos propres interventions sur plein de secteurs...

M. GUYON : Vous savez, ce n'est pas d'aujourd'hui que le secteur privé a des difficultés à trouver des aides notamment auprès des banques... Il y a quelques années, avec Isabelle Gaudron, on a invité un directeur d'agence bancaire d'Amboise, il n'est plus là maintenant, on l'a invité à nous rencontré tous les deux, ça s'est passé dans mon bureau et on lui a dit « arrêtez de décourager les gens qui veulent créer leur entreprise », surtout quand le projet était viable, qu'ils pouvaient bénéficier d'aides au financement ».. il disait, « je suis désolé je ne peux pas avoir de financement, ça ne va pas marcher »... C'est dur !

Mme GRIBET : La même situation... maintenant les entreprises ont besoin de travail et que globalement, c'est une chute à peu près 30 % de la valeur des marchés qu'on a pu enregistrer pour chaque poste. Alors bien sûr pour les finances de la Ville d'Amboise, c'est quelque chose de bien et cela permettra peut-être d'engager d'autres dépenses d'investissements, et toutefois, on se rend compte que les entreprises manquent de travail, qu'elles sont prêtes à casser les prix, pour pouvoir assurer, ne serait-ce que le quotidien et le paiement de leurs frais généraux.. et c'est vrai, il peut y avoir un effet boule de neige notamment parce que ce sont également les contribuables et notamment en ce qui concerne les communautés de communes par le paiement de la taxe professionnelle et c'est vrai que 2009 est une année qui peut poser beaucoup de questions....Vous évoquiez tout à l'heure un courrier que vous avez reçu du Médef, mais vous savez, je crois, qu'il y a millions d'entrepreneurs en France et ce sont peut-être eux qui assurent la richesse du territoire et je crois qu'il ne faut pas mélanger..

M. GUYON : Non, non, je ne mélange pas et je sais d'ailleurs que sur le secteur d'Amboise, parce que je m'informe et les gens aussi viennent me trouver, les petites entreprises qui ont 30 - 35 salariés, quelquefois une dizaine.....

Arrêt de l'enregistrement

DELIBERATION

L'année 2009 verra la concrétisation du premier budget de la nouvelle équipe municipale. Un budget naturellement dans la continuité de celui de 2008. Un budget établi dans un contexte très particulier dont l'incertitude est le mot clé et qui se traduit par quelques résolutions essentielles : responsabilité, avenir, investissements productifs.

L'action des collectivités locales est conditionnée par le vote du budget primitif annuel qui détermine les moyens financiers que la municipalité entend mobiliser pour réaliser ses projets et les priorités à mettre en œuvre durant l'exercice annuel à venir. Les budgets des collectivités locales sont conditionnés par de nombreux facteurs parmi lesquels les décisions du gouvernement, qui figurent notamment dans la loi de finances annuelle ou dans les lois de finances rectificatives. En application de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, les maires de toutes les communes de plus de 3500 habitants sont tenus d'organiser au seuil de chaque année, un débat d'orientations budgétaires au Conseil municipal.

L'objectif de ce moment de la vie démocratique municipale est de dessiner les premiers contours du prochain budget et de préciser l'ensemble du contexte et des paramètres économiques et financiers à prendre en compte pour sa construction. Il sert donc à éclairer les choix budgétaires que le Conseil municipal sera amené à faire.

Première année pleine du nouveau mandat, 2009 est une année particulièrement complexe avec un contexte international chaotique et un contexte national volatil. A quelle déclaration se fier ? A quel « plan d'action » faire référence ? Tout nous oblige dans les circonstances présentes à rester responsables et conscients de notre rôle : responsables quant à toutes nos décisions financières et fiscales, conscients de notre rôle de collectivité territoriale participant de l'économie du territoire, de son développement, des emplois qu'elle génère.

Sur le plan local, j'imaginai il y a un an que 2008 serait l'année de la fusion entre CCVA et CC2R. J'ose à présent espérer que 2009 sera celle d'un rapprochement sérieux entre ces deux communautés de communes. Il est en effet indispensable de rendre à notre territoire la cohérence qu'il exige. La future entité intercommunale sera à même d'intégrer de nouvelles compétences et de tracer une route que j'espère, que nous espérons, porteuse d'une véritable dynamique territoriale, au moment où le législateur prépare pour le printemps prochain une nouvelle réforme de l'intercommunalité.

Comme chaque année, ce débat est l'occasion d'évoquer le contexte national qui, pour 2009, ne pousse pas à l'euphorie ... pour faire dans l'euphémisme !

Crise financière, crise économique, crise de l'immobilier, crise de responsabilité ... tout nous pousse au pessimisme. A la lecture de la presse économique, on ne peut que mettre en doute les hypothèses de croissance posées par le Gouvernement. Et même si l'on échappe techniquement à la récession, la réalité, c'est que nous y sommes quasiment. Cela se traduit par

une économie atone, des entreprises sans carnet de commande ni visibilité et une puissance publique réduite au minimum de ses capacités d'intervention, malgré les annonces faites par le Président de la République, qui consistent pour l'essentiel à améliorer la trésorerie d'un certain nombre d'agents économiques.

Les prévisions de croissance sont de 1 à 1,5 % pour le Gouvernement, tandis que la plupart des spécialistes de l'économie envisagent plutôt un scénario de l'ordre de - 2,1 à + 0,4 % de croissance, au maximum.

Les dernières données objectives, les conséquences de la déliquescence de l'économie sur les entreprises locales et l'emploi qu'elles génèrent démontrent à l'évidence que nous sommes à la veille d'une situation sociale particulièrement difficile qui va appeler les élus locaux à la modération et à la prudence afin de servir « d'amortisseur » à la crise.

Bien sûr, nous avons l'habitude, même si l'Etat critique volontiers les collectivités territoriales, de prendre toute notre part dans l'économie. Les régions, les départements, les communes et les communautés de communes représentent 73 % des dépenses d'investissement public de notre pays. Le Gouvernement a annoncé le reversement anticipé du Fonds de Compensation de la TVA aux collectivités, afin qu'elles investissent plus en 2009 : la Ville d'Amboise jouera le jeu sur ce terrain avec le démarrage de plusieurs chantiers d'importance, à même de participer de la croissance et du maintien d'emplois dans les entreprises.

Les contraintes posées par l'Etat sont de plus en plus fortes et font tort aux collectivités locales. Ainsi, le projet de loi de finances pour 2009 s'inscrit dans un projet de programmation triennale (2009-2011) avec pour objectif un retour à l'équilibre des finances publiques en 2012, conformément au pacte de stabilité conclu entre les pays membres de l'Union européenne.

Pour y parvenir, le gouvernement applique aux services de l'Etat un plan drastique de "Révision Générale des Politiques Publiques" (RGPP). L'ensemble des administrations, entreprises et services publics de l'Etat sont ainsi mis à la diète et contraints de réaliser des coupes sombres dans leurs effectifs et parmi leurs actions au service du public et leurs investissements.

Le gouvernement entend désormais associer les collectivités locales à cet effort sans précédent de réduction des dépenses publiques alors qu'elles assurent, après plusieurs vagues de décentralisations, un grand nombre de services et de responsabilités qui relève du rôle naturel de l'Etat.

Ainsi, le projet de loi de finances envisage une dégressivité importante des dotations de l'Etat aux collectivités pour les 3 années à venir. L'évolution de la somme des prélèvements sur recettes de l'Etat établis au profit des collectivités territoriales n'excédera pas, chaque année, l'évolution prévisionnelle des prix à la consommation, soit 2 % pour 2009.

Il est ainsi prévu dès l'an prochain :

- La suppression du tiers du PIB (Produit Intérieur Brut) dans le calcul de l'évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et l'affectation de celui-ci dans le cadre d'une nouvelle enveloppe normée intégrant désormais d'autres dotations telles que le fonds de compensation de TVA et le produit

des amendes de police. Cependant, cette mesure pour l'Etat est neutre compte tenu de sa réaffectation au financement intégral de la croissance du FCTVA ;

- La suppression également de la révision de la DGF des années antérieures qui s'effectuait auparavant en fonction des indices économiques constatés (inflation définitive, inflation prévisionnelle...)
- Et la suppression, enfin, de la régularisation sur exercice antérieur qui aurait dû être versée en 2009.

Notre inquiétude est grande également quant à l'avenir de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) dont la réforme est repoussée d'un an mais qui, si elle était réalisée comme elle a été présentée en septembre dernier, nous priverait de plus de 300 000 € de recettes de fonctionnement. Une réforme inique puisqu'elle supprime le critère de zonage « zones urbaines sensibles » et atténue fortement le critère du logement social. J'espère que le comité des finances locales, où siège des élus locaux qui ont obtenu le réexamen de ce projet, sera entendu sur ce point.

Les mesures récemment annoncées dans le plan de relance ne modifient pas la pression mise sur les collectivités locales, même si l'Etat s'exonère, lui, d'une bonne part de ses engagements. Ainsi le déficit public devrait exploser en 2009 pour s'établir à 3,9 % du Produit Intérieur Brut, bien au-delà du maximum défini par le pacte de stabilité (3 %), l'Europe ayant autorisé ce relâchement compte tenu du contexte de crise.

Anticiper ces évolutions des dotations, des participations, des transferts de compétence non compensés, c'est aussi notre responsabilité, dès l'établissement de ce budget 2009, même si nous ne nous résignons pas à la réduction des marges de manœuvre des collectivités.

LES REALITES LOCALES

La capacité d'autofinancement :

L'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement est estimé à 1 130 000 € environ.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Dotations forfaitaires

Il convient de rester prudent sur les dotations forfaitaires, comme indiqué précédemment. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est attendue au même niveau que celle de 2008, sans même la prise en compte de l'inflation. La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) est annoncée en augmentation de 2 % en 2009.

Impôts et taxes

L'Etat a décidé d'augmenter les bases du foncier bâti de 2,5 % et celles du foncier non bâti de 1,5 %. Les produits augmenteront dans les proportions de cette évolution, à laquelle s'ajouteront les collectes nouvelles issues des implantations récentes de logements dans la commune.

L'inflation pour 2008 étant estimée à ce jour à 1 %, la ville n'augmentera pas les taux concernant les impôts directs, puisque les bases concernant la taxe d'habitation et la taxe foncière bâtie augmentent de 2,5% et que les bases concernant la taxe foncière non bâtie augmentent de 1,5%.

La création de la taxe de séjour au 1er septembre 2009 n'impactera que très peu cet exercice budgétaire du fait de sa mise en œuvre en toute fin de saison touristique. Elle produira donc ses pleins effets à compter de l'année 2010.

Les droits de mutations, compte tenu du tassement de l'immobilier, seront en baisse.

Dotations et subventions

Les participations de l'ensemble des collectivités et organismes partenaires de la Ville seront fonction de l'éligibilité des dossiers présentés.

DEPENSES

Comme les années précédentes, les dépenses prioritaires seront d'une part, celles qui contribuent à la qualité de vie des Amboisiens et l'attractivité de la ville et d'autre part, celles qui sont socialement justifiées, à fortiori dans un contexte particulièrement dégradé.

Le soutien aux associations locales, que leur objet soit social, sportif, culturel, patriotique, environnemental ou économique, sera à nouveau renforcé à la fois par le soutien au fonctionnement, l'aide matérielle et logistique et par les aides aux projets. Tout ce qui fait d'Amboise une ville vivante pour tous et au quotidien sera maintenu à travers de très nombreuses manifestations.

L'action sociale sera un élément essentiel du budget 2009. Action sociale au sens large avec l'augmentation de 10 % du budget du Centre Communal d'Action Sociale afin de pouvoir intervenir davantage auprès de ceux de nos concitoyens qui en ont le plus besoin. Le CCAS portera aussi les actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui, pour la troisième année, permettront des interventions concertées dans les quartiers de la Verrerie et de Malétrenne Plaisance. Le transport scolaire restera gratuit et la Ville mettra en place en cours d'année le système du quotient familial pour la restauration scolaire.

Le budget de fonctionnement supportera également les contrats signés entre 1995 et 2000 et qui ne seront à renégocier qu'à partir de 2010. Il s'agit des contrats de chauffage des bâtiments communaux, d'éclairage public et de location de la sanisette de la place Saint-Denis.

Pour ce qui concerne le personnel communal, il n'y a pas de création de poste de prévue en 2009. La hausse de ce budget s'explique donc par le GVT (glissement vieillesse technicité) – c'est à dire l'ancienneté – et par des éléments décidés par l'Etat : évolution de la valeur du point et des cotisations sociales. C'est ainsi une augmentation de l'ordre de 2,3 % qui est prévue pour 2009. Rappelons qu'une fois encore, nous paierons en 2009 les salaires et cotisations pour le personnel du Lioran. Mais le départ en retraite de l'un des ex-personnels du centre de vacances permettra de réduire la dépense à la somme prévisionnelle de 28 500 €. Le cumul de ces dépenses de fonctionnement a maintenant dépassé le montant encaissé pour la vente de

l'outil de travail de ces employés par l'équipe municipale en place au moment de la vente, alors que la Ville dépense chaque année des milliers d'euros pour l'hébergement des centres de vacances municipaux. Une décision dont nous payons donc encore les conséquences dix ans plus tard.

Il est à noter que le transfert de la piscine Vallerey et la création d'un service intercommunal d'instruction des permis de construire devrait générer, pour 2009, une économie de fonctionnement d'environ 100 000 € pour la Ville. Une somme qui pourrait doubler en 2010.

Le montant total du budget de fonctionnement sera globalement stable.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Trois sources de recettes assurent principalement l'équilibre du budget d'investissement : l'emprunt, les cessions et les dotations et subventions.

L'emprunt 2009 sera de 1 500 000 euros.

Comme en 2008, nous prévoyons très peu de cessions.

En matière d'investissement, nous attendons des subventions notamment sur la médiathèque et sur l'extension de l'accueil de loisirs municipal, mais aussi sur la mise aux normes du marché et sur l'opération Saint-Florentin. Ces ressources proviendront du Conseil Régional (Contrat de Pays, Contrat Villes Moyennes), du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'Etat (DGE).

DEPENSES

L'année 2009 permettra à la Ville de poursuivre l'amélioration des structures pour ses administrés pour un total d'environ 2,9 millions d'€.

Seront programmés sur l'exercice 2009 les investissements suivants :

- l'essentiel des travaux de la **nouvelle médiathèque**, débutés fin 2008 pour une ouverture prévue au premier semestre 2010 ;
- le début de réalisation de la troisième tranche de l'**accueil de loisirs**, avec l'expression d'une forte volonté environnementale ;
- la concrétisation d'un plan pluriannuel d'**amélioration du quartier de la Verrerie**, en concertation avec Val Touraine Habitat ;
- le lancement du **nouveau PLU** (Plan Local d'Urbanisme) ;
- les travaux de mise en sécurité de l'église Saint-Florentin.

A ces programmes s'ajouteront les reports d'investissements initialement projetés en 2008 : le rond point de la patouille et les travaux sur l'effondrement du pluvial de la rue Grégoire de Tours.

Comme chaque année, nous réaliserons de nombreux travaux de voirie, d'éclairage, d'entretien courant, de petits aménagements.

La politique de travaux en régie, c'est à dire de réalisation d'investissements par les employés communaux, sera maintenue.

Le point commun de l'ensemble de ces investissements est de répondre aux besoins de nos administrés et de continuer à mettre les infrastructures communales à la hauteur des attentes des Amboisiens, dont le nombre est

officiellement passé à 13 063 au premier janvier dernier. Ces efforts d'investissement permettront de contribuer au développement de notre cité tout en donnant du travail à des entreprises qui en ont bien besoin.

CONCLUSION

Ces orientations, dans un contexte particulièrement instable, sont basées sur des éléments de prudence. Ils traduisent cependant une approche volontariste et dynamique avec pour ambition de poursuivre le développement de la ville, de ses structures, mais aussi son animation, son rayonnement et la mise en place d'actions qui permettent de continuer à faire d'Amboise une ville pour tous et pour chacun.

Des orientations 2009 sont dans le droit fil de celles que nous avons présentées de 2001 à 2008 et dont la concrétisation a reçu le soutien de la majorité de nos administrés lors du dernier scrutin municipal.

Elles se traduiront par un budget primitif sincère et réaliste

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - BUDGET DE L'EAU

M. GUYON : je donne la parole à Daniel ANDRÉ

M. ANDRÉ : Comme pour le budget principal et en application du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires concernant le budget de l'eau est organisé au seuil de la nouvelle année.

Disposer d'une eau de qualité, inciter à une meilleure utilisation de la ressource, maîtriser son prix et organiser son partage sont autant d'objectifs qui animent le débat autour du domaine de l'eau, au niveau national comme au niveau local.

Le territoire d'Amboise est situé en Zone de Répartition des Eaux (zone où il existe un déséquilibre entre la ressource et les usages de l'eau) et à ce titre, une réflexion sur la tarification devra être effectuée en 2009 afin de répondre aux exigences de la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques). Les tarifs dégressifs devront être abandonnés au profit de tarifs uniformes ou progressifs, ceci afin d'inciter à une meilleure rationalisation de la ressource.

Pour 2009, le budget s'attachera à répondre pour les travaux neufs au programme suivant :

- poursuite de l'élimination des branchements plomb,
- entretien de nos unités de production,
- sécurisation de la qualité bactériologique de l'eau par la poursuite de l'installation de système de désinfection,
- travaux de participation pour voies et réseaux sur les opérations nouvelles d'urbanisme,
- marchés de maîtrise d'œuvre,
- travaux divers.

Ce budget annexe a pour recettes :

- la surtaxe syndicale de 4 centimes d'euro par mètre cube,
- le fonds de renouvellement,
- le reversement par Val d'Amboise du coût de facturation de l'assainissement (lié à l'édition d'une facture unique),

- les ventes d'eau « en gros » à certaines communes voisines.

Pour financer les investissements, la Ville a la capacité de contracter des emprunts et de percevoir des subventions.

DELIBERATION

Comme pour le budget principal et en application du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires concernant le budget de l'eau est organisé au seuil de la nouvelle année.

Disposer d'une eau de qualité, inciter à une meilleure utilisation de la ressource, maîtriser son prix et organiser son partage sont autant d'objectifs qui animent le débat autour du domaine de l'eau, au niveau national comme au niveau local.

Le territoire d'Amboise est situé en Zone de Répartition des Eaux (zone où il existe un déséquilibre entre la ressource et les usages de l'eau) et à ce titre, une réflexion sur la tarification devra être effectuée en 2009 afin de répondre aux exigences de la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques). Les tarifs dégressifs devront être abandonnés au profit de tarifs uniformes ou progressifs, ceci afin d'inciter à une meilleure rationalisation de la ressource. Pour 2009, le budget s'attachera à répondre pour les travaux neufs au programme suivant :

- poursuite de l'élimination des branchements plomb,
- entretien de nos unités de production,
- sécurisation de la qualité bactériologique de l'eau par la poursuite de l'installation de système de désinfection,
- travaux de participation pour voies et réseaux sur les opérations nouvelles d'urbanisme,
- marchés de maîtrise d'œuvre,
- travaux divers.

Ce budget annexe a pour recettes :

- la surtaxe syndicale de 4 centimes d'euro par mètre cube,
- le fonds de renouvellement,
- le reversement par Val d'Amboise du coût de facturation de l'assainissement (lié à l'édition d'une facture unique),
- les ventes d'eau « en gros » à certaines communes voisines.

Pour financer les investissements, la Ville a la capacité de contracter des emprunts et de percevoir des subventions.

INDEMNITES AU RECEVEUR PRINCIPAL

M. GUYON : Indemnités au Receveur Municipal. Chantal Alexandre

Mme ALEXANDRE : L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal Officiel NC du 17 décembre 1983 stipule les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

La précédente assemblée avait voté l'attribution intégrale de ladite indemnité à Madame le Receveur.

Il est proposé de reconduire cette mesure au bénéfice de Madame Siegler dans les mêmes conditions.

Le montant de l'indemnité pour l'année 2008 n'a pas pu être versé en raison de l'absence de délibération. Ce montant d'indemnité de 1 971.49 euros figure au BP 2008 et a été rattaché sur l'année 2009 chapitre 012 article 6225 / fonction 020.

Les crédits figureront au BP 2009 et seront prévus au même article pour l'indemnité 2009.

Acceptez-vous cette proposition ?

POUR : Unanimité

DELIBERATION

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal Officiel NC du 17 décembre 1983 stipule les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

La précédente assemblée avait voté l'attribution intégrale de ladite indemnité à Madame le Receveur.

Il est proposé de reconduire cette mesure au bénéfice de Madame Siegler dans les mêmes conditions.

Le montant de l'indemnité pour l'année 2008 n'a pas pu être versé en raison de l'absence de délibération. Ce montant d'indemnité de 1 971.49 euros figure au BP 2008 et a été rattaché sur l'année 2009 chapitre 012 article 6225 / fonction 020.

Les crédits figureront au BP 2009 et seront prévus au même article pour l'indemnité 2009.

Le Conseil Municipal après délibération,
Accepte cette proposition.

SYNDICAT DES CAVITES SOUTERRAINES : ADHESION D'UNE NOUVELLE COMMUNE

M. GUYON : Syndicat des Cavités Souterraines : Adhésion d'une nouvelle commune. Dominique Berdon

M. BERDON : La Ville d'Amboise adhère au Syndicat Intercommunal pour la Surveillance des Cavités Souterraines et des Masses Rocheuses Instables d'Indre-et-Loire.

Par délibération en date du 12 novembre 2008, le Comité Syndical de ce syndicat a accepté l'adhésion de la commune de Chisseaux.

Conformément aux textes en vigueur, le conseil municipal de chaque commune membre doit se prononcer sur la modification du territoire du syndicat et accepter l'adhésion d'une nouvelle commune.

Acceptez-vous cette adhésion ?

POUR : Unanimité

DELIBERATION

La Ville d'Amboise adhère au Syndicat Intercommunal pour la Surveillance des Cavités Souterraines et des Masses Rocheuses Instables d'Indre-et-Loire.

Par délibération en date du 12 novembre 2008, le Comité Syndical de ce syndicat a accepté l'adhésion de la commune de Chisseaux.

Conformément aux textes en vigueur, le conseil municipal de chaque commune membre doit se prononcer sur la modification du territoire du syndicat et accepter l'adhésion d'une nouvelle commune.

Le Conseil Municipal après délibération,
Accepte cette nouvelle adhésion.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'AMBOISE - MODIFICATION STATUTAIRE : DECLARATION D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA PISCINE VALLEREY

M. GUYON : Communauté de Communes Val d'Amboise. Modification statutaires : déclaration d'intérêt communautaire de la Piscine Vallerey. Claude Michel.

M. MICHEL : La Municipalité a défini comme valeurs essentielles la solidarité entre les communes mais aussi l'équité dans les relations intercommunales. En ce sens, le transfert de charges et d'équipements d'intérêt communautaire est indispensable au bon équilibre du territoire et à la pérennité des structures.

Depuis plusieurs années, la Ville d'Amboise sollicite la Communauté de communes Val d'Amboise afin que la piscine Vallerey soit reconnue d'intérêt communautaire et soit de compétence intercommunale.

L'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales prévoit que les Communautés de Communes exercent parmi leurs compétences optionnelles « la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val d'Amboise a approuvé, lors de sa séance du 11 décembre 2008, la création d'un article 3.9 « Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire » : construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et a déclaré la piscine Vallerey située à Amboise d'intérêt communautaire.

Conformément aux textes en vigueur, chaque commune membre doit se prononcer sur la prise de compétence de la communauté de communes.

Compte tenu de la dimension intercommunale de cet équipement, de son utilisation partagée entre les élèves des écoles, collèges et lycées, les associations, les forces de sécurité (pompiers et gendarmes) et le public, cette modification statutaire apparaît tout à fait justifiée.

Acceptez- vous cette modification statutaire ?

POUR : Unanimité

DELIBERATION

La Municipalité a défini comme valeurs essentielles la solidarité entre les communes mais aussi l'équité dans les relations intercommunales. En ce sens, le transfert de charges et d'équipements d'intérêt communautaire est indispensable au bon équilibre du territoire et à la pérennité des structures.

Depuis plusieurs années, la Ville d'Amboise sollicite la Communauté de communes Val d'Amboise afin que la piscine Vallerey soit reconnue d'intérêt communautaire et soit de compétence intercommunale.

L'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales prévoit que les Communautés de Communes exercent parmi leurs compétences optionnelles « la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val d'Amboise a approuvé, lors de sa séance du 11 décembre 2008, la création d'un article 3.9 « Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire » : construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et a déclaré la piscine Vallerey située à Amboise d'intérêt communautaire.

Conformément aux textes en vigueur, chaque commune membre doit se prononcer sur la prise de compétence de la communauté de communes.

Compte tenu de la dimension intercommunale de cet équipement, de son utilisation partagée entre les élèves des écoles, collèges et lycées, les associations, les forces de sécurité (pompiers et gendarmes) et le public, cette modification statutaire apparaît tout à fait justifiée.

Le Conseil Municipal après délibération,
Accepte cette modification statutaire.

REALISATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE AVENUE LEONARD DE VINCI

M. GUYON : Réalisation d'un carrefour giratoire Avenue Léonard de Vinci. Michel Gasiorowski.

M. GASIOROWSKI : En juillet 2006, la Ville d'Amboise a intégré dans son domaine certaines portions de routes départementales situées à l'intérieur de son agglomération. C'est dans ce contexte que la Ville a décidé de sécuriser certains carrefours de l'avenue Léonard de Vinci.

La création d'un giratoire au carrefour de l'avenue Léonard De Vinci et de la rue des Montils est un des engagements pris par la Municipalité. Ce giratoire a pour but de favoriser la desserte des riverains par une meilleure insertion de la circulation des personnes venant de la rue des Montils ; cette dernière étant dans une portion courbe de l'avenue Léonard de Vinci.

De plus, cet aménagement serait l'occasion de mettre en valeur le site proche de la vallée de l'Amasse.

La procédure d'appel d'offres a donc été enclenchée afin de lancer la consultation. Il s'agit d'un marché de travaux à lots séparés :

- * Lot 1 : Voirie et réseaux divers
- * Lot 2 : Eclairage public
- * Lot 3 : Aménagement paysager

Une publicité a été envoyée le 10 octobre 2008.

La remise des offres était fixée au 7 novembre 2008. Dix-sept entreprises ont déposé leur candidature.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 24 novembre et 12 décembre 2008 afin d'analyser les candidatures et les offres des entreprises.

Elle a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

Lot 1 : Voirie et réseaux divers :

L'offre de la société Vernat TP a été retenue pour un montant de 140 547.45 € HT.

Lot 2 : Eclairage public :

L'offre de la société SPIE a été retenue pour un montant de 25 009.00€ HT.

Lot 3 : Aménagement paysager

L'offre de la société Amboise Paysage a été retenue pour un montant de 15 590.00€ HT.

Le délai prévisionnel des travaux est de deux mois.

Autorisez-vous le Maire à signer les actes d'engagement à intervenir avec les différentes entreprises ci-dessus mentionnées aux conditions économiques visées ?

POUR : Unanimité

DELIBERATION

En juillet 2006, la Ville d'Amboise a intégré dans son domaine certaines portions de routes départementales situées à l'intérieur de son agglomération. C'est dans ce contexte que la Ville a décidé de sécuriser certains carrefours de l'avenue Léonard de Vinci.

La création d'un giratoire au carrefour de l'avenue Léonard De Vinci et de la rue des Montils est un des engagements pris par la Municipalité. Ce giratoire a pour but de favoriser la desserte des riverains par une meilleure insertion de la circulation des personnes venant de la rue des Montils ; cette dernière étant dans une portion courbe de l'avenue Léonard de Vinci.

De plus, cet aménagement serait l'occasion de mettre en valeur le site proche de la vallée de l'Amasse.

La procédure d'appel d'offres a donc été enclenchée afin de lancer la consultation.

Il s'agit d'un marché de travaux à lots séparés :

- * Lot 1 : Voirie et réseaux divers
- * Lot 2 : Eclairage public
- * Lot 3 : Aménagement paysager

Une publicité a été envoyée le 10 octobre 2008.

La remise des offres était fixée au 7 novembre 2008. Dix-sept entreprises ont déposé leur candidature.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 24 novembre et 12 décembre 2008 afin d'analyser les candidatures et les offres des entreprises. Elle a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

Lot 1 : Voirie et réseaux divers :

L'offre de la Société Vernat TP a été retenue pour un montant de 140 547.45 € HT.

Lot 2 : Eclairage public :

L'offre de la Société SPIE a été retenue pour un montant de 25 009.00 € HT.

Lot 3 : Aménagement paysager

L'offre de la Société Amboise Paysage a été retenue pour un montant de 15 583.74 € HT.

Le délai prévisionnel des travaux est de deux mois.

Le Conseil Municipal après délibération,
Autorise le Maire à signer les actes d'engagement à intervenir avec les différentes entreprises ci-dessus mentionnées aux conditions économiques visées.

DENOMINATION DE VOIRIES

M. GUYON : Dénomination de voiries. Françoise Dupont ;

Mme DUPONT : Dans son projet d'urbanisme, la Municipalité prévoit, dans le droit fil du mandat précédent, la création de quartiers d'habitat mixtes et cohérents. Ce développement urbain implique la création de voies nouvelles auxquelles il convient de donner un nom.

La Commission Espace de vie, dans sa séance du 7 octobre 2008, propose de nommer cinq voies nouvelles situées dans le lotissement « Les Guillonnières » (*voir plan annexé*) :

- Il est proposé de nommer une « **place Georges Brassens** ».

Auteur, compositeur et interprète français (1921-1981), Georges Brassens a marqué le vingtième siècle de ses chansons. Né et mort à Sète, il a publié 14 albums en 30 ans d'une carrière démarrée en 1952. Maniant la poésie, la légèreté et la polissonnerie avec autant d'aisance que les fables morales, Georges Brassens mit aussi en musique Paul Fort et signa plusieurs musiques de film dont le plus connu reste « les copains d'abord ».

- Il est proposé de nommer une « **allée Pierre Dac** ».

Humoriste et comédien français, Pierre Dac (1893-1975), de son vrai nom André Isaac, s'est fait connaître dans les années 30 par des émissions de radio loufoques. Réfugié à Londres pendant la deuxième guerre mondiale, il fut « la voix de la France » sur la BBC. Il fit ensuite une carrière d'auteur, de spécialiste en parodie du journal télévisé et fut même candidat à la Présidence de la République après avoir créé le « Parti d'en rire ».

- Il est proposé de nommer une « **rue Pierre Desproges** ».

Humoriste français (1939-1988), Pierre Desproges fut d'abord journaliste pendant 6 ans au quotidien « L'Aurore » avant d'entrer au « Petit reporter » puis de proposer dans de nombreuses émissions de radio et de télévision un humour grinçant servi par une aisance rédactionnelle rare. Sa courte vie lui a laissé le temps de proposer deux spectacles en 1984 et 1986. Il laisse plusieurs ouvrages aux titres évocateurs tels que « vivons heureux en attendant la mort ».

- Il est proposé de nommer une « **allée Bobby Lapointe** ».

Auteur, compositeur et interprète français (1922-1972), de son vrai nom Robert Lapointe, ne connaît le succès qu'à partir de 1959, après huit ans d'écriture et grâce à François Truffaut. L'originalité de ses textes ciselés, dans lesquels l'absurde se dispute aux jeux de mots, lui donne une place à part dans la chanson française. Enfin, Bobby Lapointe a une certaine estime du milieu scientifique pour avoir inventé le langage binaire (système de numérotation de base hexadécimale).

- Il est proposé de nommer une « **allée Francis Blanche** ».

Acteur et humoriste français (1921-1974), Francis Blanche a commencé sa carrière à 17 ans dans les cabarets. Il a connu le succès en 1948, au théâtre, puis s'essaya à la chanson comme auteur et comme interprète. Mais Francis Blanche est surtout connu et reconnu pour ses prestations cinématographiques dans des rôles de personnages loufoques et grinçants ; il a tourné dans une centaine de films. Il a aussi écrit et joué pour la radio et été réalisateur de cinéma.

Acceptez-vous ces propositions ?

POUR : Unanimité

DELIBERATION

Dans son projet d'urbanisme, la Municipalité prévoit, dans le droit fil du mandat précédent, la création de quartiers d'habitat mixtes et cohérents. Ce développement urbain implique la création de voies nouvelles auxquelles il convient de donner un nom.

La Commission Espace de vie, dans sa séance du 7 octobre 2008, propose de nommer cinq voies nouvelles situées dans le lotissement « Les Guillonnières » (voir plan annexé) :

- Il est proposé de nommer une « place Georges Brassens ».

Auteur, compositeur et interprète français (1921-1981), Georges Brassens a marqué le vingtième siècle de ses chansons. Né et mort à Sète, il a publié 14 albums en 30 ans d'une carrière démarrée en 1952. Maniant la poésie, la légèreté et la polissonnerie avec autant d'aisance que les fables morales, Georges Brassens mit aussi en musique Paul Fort et signa plusieurs musiques de film dont le plus connu reste « les copains d'abord ».

- Il est proposé de nommer une « allée Pierre Dac ».

Humoriste et comédien français, Pierre Dac (1893-1975), de son vrai nom André Isaac, s'est fait connaître dans les années 30 par des émissions de radio loufoques. Réfugié à Londres pendant la deuxième guerre mondiale, il fut « la voix de la France » sur la BBC. Il fit ensuite une carrière d'auteur, de spécialiste en parodie du journal télévisé et fut même candidat à la Présidence de la République après avoir créé le « Parti d'en rire ».

- Il est proposé de nommer une « rue Pierre Desproges ».

Humoriste français (1939-1988), Pierre Desproges fut d'abord journaliste pendant 6 ans au quotidien « L'Aurore » avant d'entrer au « Petit reporter » puis de proposer dans de nombreuses émissions de radio et de télévision un humour grinçant servi par une aisance rédactionnelle rare. Sa courte vie lui a laissé le temps de proposer deux spectacles en 1984 et 1986. Il laisse plusieurs

ouvrages aux titres évocateurs tels que « vivons heureux en attendant la mort ».

- Il est proposé de nommer une « allée Bobby Lapointe ».

Auteur, compositeur et interprète français (1922-1972), de son vrai nom Robert Lapointe, ne connaît le succès qu'à partir de 1959, après huit ans d'écriture et grâce à François Truffaut. L'originalité de ses textes ciselés, dans lesquels l'absurde se dispute aux jeux de mots, lui donne une place à part dans la chanson française. Enfin, Bobby Lapointe a une certaine estime du milieu scientifique pour avoir inventé le langage binaire (système de numérotation de base hexadécimale).

- Il est proposé de nommer une « allée Francis Blanche ».

Acteur et humoriste français (1921-1974), Francis Blanche a commencé sa carrière à 17 ans dans les cabarets. Il a connu le succès en 1948, au théâtre, puis s'essaya à la chanson comme auteur et comme interprète. Mais Francis Blanche est surtout connu et reconnu pour ses prestations cinématographiques dans des rôles de personnages loufoques et grinçants ; il a tourné dans une centaine de films. Il a aussi écrit et joué pour la radio et été réalisateur de cinéma.

Le Conseil Municipal après délibération,
Accepte cette proposition.

CATEGORIE C - AVANCEMENT DE GRADE : FIXATION DES RATIOS PROMUS/PROMOUVABLES

M. GUYON : Catégorie C - Avancement de grade : fixation des ratios promus/promouvables. Michel Nys.

M. NYS : La Municipalité a pour principe le respect du travail de chacun et la reconnaissance des qualités professionnelles des agents communaux. Ces éléments guident son action en matière de ressources humaines.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 33 et 49, a changé les règles d'avancement et de promotion au grade supérieur dont les modalités étaient fixées par les statuts particuliers de la catégorie C.

Les quotas, qui limitaient jusqu'alors les possibilités d'avancement de grade, ont été supprimés de tous les cadres d'emploi de cette catégorie.

Depuis 2007, le nombre maximum d'agents pouvant être promus aux différents grades d'avancement des cadres d'emplois (les promus) doit être déterminé par **l'application d'un taux de promotion à l'effectif des agents remplissant les conditions pour ces avancements de grade** (les promouvables) et non plus par l'application d'un quota fixé en pourcentage d'agents par rapport à l'effectif du cadre d'emplois concerné.

En adaptant annuellement le nombre des promus par rapport au nombre de promouvables, il a été introduit une réelle souplesse de gestion du personnel et des carrières ainsi qu'une adaptabilité de l'organigramme fonctionnel de la Ville aux besoins réels des missions du service public et du fonctionnement de la Collectivité.

Aussi, pour l'année 2009, le taux de promotion dit ratio « Promus/Promouvables » doit-il être déterminé par le Conseil Municipal après avis du Comité Technique Paritaire recueilli les 10 décembre 2008 et 7 janvier 2009.

La Ville a décidé de porter les ratios à 100% pour tous les grades d'avancement de la catégorie C afin de favoriser l'évolution de carrière des agents les moins favorisés tout en prenant en compte les résultats de l'évaluation de l'année précédente.

Le tableau joint (cf annexe 1) récapitule les propositions faites en fonction de l'évolution de l'organigramme fonctionnel de la Ville, étant entendu que les critères de choix et les règles fixées par la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2007 restent valables.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la fixation des ratios « Promus/Promouvables » pour la catégorie C du personnel telle que définie ci-dessus.

Acceptez-vous cette proposition ?

POUR : Unanimité

DELIBERATION

La Municipalité a pour principe le respect du travail de chacun et la reconnaissance des qualités professionnelles des agents communaux. Ces éléments guident son action en matière de ressources humaines.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 33 et 49, a changé les règles d'avancement et de promotion au grade supérieur dont les modalités étaient fixées par les statuts particuliers de la catégorie C.

Les quotas, qui limitaient jusqu'alors les possibilités d'avancement de grade, ont été supprimés de tous les cadres d'emploi de cette catégorie.

Depuis 2007, le nombre maximum d'agents pouvant être promus aux différents grades d'avancement des cadres d'emplois (les promus) doit être déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des agents remplissant les conditions pour ces avancements de grade (les promouvables) et non plus par l'application d'un quota fixé en pourcentage d'agents par rapport à l'effectif du cadre d'emplois concerné.

En adaptant annuellement le nombre des promus par rapport au nombre de promouvables, il a été introduit une réelle souplesse de gestion du personnel et des carrières ainsi qu'une adaptabilité de l'organigramme fonctionnel de la Ville aux besoins réels des missions du service public et du fonctionnement de la Collectivité.

Aussi, pour l'année 2009, le taux de promotion dit ratio « Promus/Promouvables » doit-il être déterminé par le Conseil Municipal après avis du Comité Technique Paritaire recueilli les 10 décembre 2008 et 7 janvier 2009.

La Ville a décidé de porter les ratios à 100% pour tous les grades d'avancement de la catégorie C afin de favoriser l'évolution de carrière des agents les moins favorisés tout en prenant en compte les résultats de l'évaluation de l'année précédente.

Le tableau joint (cf annexe 1) récapitule les propositions faites en fonction de l'évolution de l'organigramme fonctionnel de la Ville, étant entendu que les critères de choix et les règles fixées par la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2007 restent valables.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la fixation des ratios « Promus/Promouvables » pour la catégorie C du personnel telle que définie ci-dessus.

Le Conseil Municipal après délibération

Accepte cette proposition

CATEGORIES A et B - AVANCEMENT DE GRADE : FIXATION DES RATIOS PROMUS/PROMOUVABLES

M. GUYON : Catégories A et B - Avancement de grade : fixation des ratios promus/promouvables. Philippe Levret

M. LEVRET : La Municipalité a pour principe le respect du travail de chacun et la reconnaissance des qualités professionnelles des agents communaux. Ces éléments guident son action en matière de ressources humaines.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 33 et 49, a changé les règles d'avancement et de promotion au grade supérieur dont les modalités étaient fixées par les statuts particuliers des catégories A et B.

Les quotas limitant, antérieurement, les possibilités d'avancement de grade ont été supprimés de tous les cadres d'emploi de cette catégorie.

Depuis 2007, le nombre maximum d'agents pouvant être promus aux différents grades d'avancement des cadres d'emplois (les promus) doit être déterminé par **l'application d'un taux de promotion à l'effectif des agents remplissant les conditions pour ces avancements de grade** (les promouvables) et non plus par l'application d'un quota fixé en pourcentage d'agents par rapport à l'effectif du cadre d'emplois concerné.

En adaptant annuellement le nombre des promus par rapport au nombre de promouvables, il a été introduit une réelle souplesse de gestion du personnel et des carrières ainsi qu'une adaptabilité de l'organigramme fonctionnel de la Ville aux besoins réels des missions du service public et du fonctionnement de la Collectivité.

Aussi, pour l'année 2009, le taux de promotion dit ratio « Promus/Promouvables » doit-il être déterminé par le Conseil Municipal après avis du Comité Technique Paritaire recueilli les 10 décembre 2008 et 7 janvier 2009 .

Le tableau joint (cf annexe 2) récapitule les propositions faites en fonction de l'évolution de l'organigramme fonctionnel de la Ville, étant entendu que les critères de choix et les règles fixées par la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2007 restent valables.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la fixation des ratios « Promus/Promouvables » pour les catégories A et B du personnel telle que définie ci-dessus.

Acceptez-vous cette proposition ?

POUR : Unanimité

DELIBERATION

La Municipalité a pour principe le respect du travail de chacun et la reconnaissance des qualités professionnelles des agents communaux. Ces éléments guident son action en matière de ressources humaines.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 33 et 49, a changé les règles d'avancement et de promotion au grade supérieur dont les modalités étaient fixées par les statuts particuliers des catégories A et B.

Les quotas limitant, antérieurement, les possibilités d'avancement de grade ont été supprimés de tous les cadres d'emploi de cette catégorie.

Depuis 2007, le nombre maximum d'agents pouvant être promus aux différents grades d'avancement des cadres d'emplois (les promus) doit être déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des agents remplissant les conditions pour ces avancements de grade (les promouvables) et non plus par l'application d'un quota fixé en pourcentage d'agents par rapport à l'effectif du cadre d'emplois concerné.

En adaptant annuellement le nombre des promus par rapport au nombre de promouvables, il a été introduit une réelle souplesse de gestion du personnel et des carrières ainsi qu'une adaptabilité de l'organigramme fonctionnel de la Ville aux besoins réels des missions du service public et du fonctionnement de la Collectivité.

Aussi, pour l'année 2009, le taux de promotion dit ratio « Promus/Promouvables » doit-il être déterminé par le Conseil Municipal après avis du Comité Technique Paritaire recueilli les 10 décembre 2008 et 7 janvier 2009 .

Le tableau joint (cf annexe 2) récapitule les propositions faites en fonction de l'évolution de l'organigramme fonctionnel de la Ville, étant entendu que les critères de choix et les règles fixées par la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2007 restent valables.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la fixation des ratios « Promus/Promouvables » pour les catégories A et B du personnel telle que définie ci-dessus.

Le Conseil Municipal après délibération,

Accepte cette proposition.

REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

M. GUYON : Rémunération des agents recenseurs. Eric Degenne

M. DEGENNE : Le recensement de la population permet à la Municipalité d'anticiper et d'adapter ses décisions, notamment en matière d'équipements et d'aménagements. Il est également un outil de mesure de la dynamique communale particulièrement intéressant.

Les communes de plus de 10 000 habitants sont chargées annuellement d'organiser le Recensement Rénové de la Population (RRP) en partenariat avec l'INSEE (par sondage auprès d'un échantillon de 8% de la population par an) en conformité avec la loi n° 2002 -276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, complétée par les décrets n°2003-485 du 5 juin 2003 et 2003-561 du 23 juin 2003 et l'arrêté du 5 août 2003.

La date de début de la collecte des enquêtes de recensement mentionnées à l'article 24 du décret du 5 juin 2003 susvisé est fixée au troisième jeudi du mois de janvier de chaque année (15 janvier 2009) et la fin de collecte au sixième samedi suivant le commencement de celle-ci (21 février 2009). Les opérations de formation et de repérage doivent s'effectuer dans les quinze jours précédant la période de collecte (07 et 13 janvier 2009).

La préparation et la réalisation de ce recensement sont de la responsabilité de la commune.

Il est indispensable de procéder au recrutement de deux agents recenseurs. Leur rémunération et le paiement des charges sociales correspondantes sont de la responsabilité de la commune qui reçoit à ce titre une dotation forfaitaire de l'Etat (Article 156-3 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002). Les propositions de rémunérations sont fixées ainsi cette année et revalorisées chaque année future dans l'enveloppe de la dotation allouée par l'Etat :

★ Bulletin individuel	1,23 €
★ Feuille de logement	0,62 €
★ Dossier d'adresses collectives	0,41 €
★ Indemnité pour formation obligatoire	51,00 €
★ Indemnité de fin de collecte	72,00 €

Acceptez-vous cette proposition ?

POUR : Unanimité

DELIBERATION

Le recensement de la population permet à la Municipalité d'anticiper et d'adapter ses décisions, notamment en matière d'équipements et d'aménagements. Il est également un outil de mesure de la dynamique communale particulièrement intéressant.

Les communes de plus de 10 000 habitants sont chargées annuellement d'organiser le Recensement Rénové de la Population (RRP) en partenariat avec l'INSEE (par sondage auprès d'un échantillon de 8% de la population par an) en conformité avec la loi n° 2002 -276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, complétée par les décrets n°2003-485 du 5 juin 2003 et 2003-561 du 23 juin 2003 et l'arrêté du 5 août 2003.

La date de début de la collecte des enquêtes de recensement mentionnées à l'article 24 du décret du 5 juin 2003 susvisé est fixée au troisième jeudi du mois de janvier de chaque année (15 janvier 2009) et la fin de collecte au sixième samedi suivant le commencement de celle-ci (21 février 2009). Les opérations de formation et de repérage doivent s'effectuer dans les quinze jours précédant la période de collecte (07 et 13 janvier 2009).

La préparation et la réalisation de ce recensement sont de la responsabilité de la commune.

Il est indispensable de procéder au recrutement de deux agents recenseurs. Leur rémunération et le paiement des charges sociales correspondantes sont de la responsabilité de la commune qui reçoit à ce titre une dotation forfaitaire de l'Etat (Article 156-3 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002). Les propositions de rémunérations sont fixées ainsi cette année et revalorisées chaque année future dans l'enveloppe de la dotation allouée par l'Etat :

★ Bulletin individuel	1,23 €
★ Feuille de logement	0,62 €
★ Dossier d'adresses collectives	0,41 €
★ Indemnité pour formation obligatoire	51,00 €
★ Indemnité de fin de collecte	72,00 €

Le Conseil Municipal après délibération,

Accepte cette proposition.

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

M. GUYON : Analyse des Besoins Sociaux. Nelly Chauvelin

Mme CHAUVELIN : Comme chaque année, le service des affaires sociales rédige le rapport sur l'analyse des besoins sociaux de la Ville. C'est une obligation légale et ce travail annuel doit être présenté en séance du Conseil municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du budget de la Commune.

L'ABS doit être vue comme un outil au service des élus, mais aussi des institutionnels et responsables associatifs de la ville. Il présente, outre le rapport d'activité du CCAS, diverses problématiques sociales observées sur le territoire, fait un portrait de différentes données statistiques et de l'avancée de plusieurs projets à un instant « t ».

Sachant que les informations évoluent continuellement, il est important que les destinataires du rapport sachent que les services municipaux sont à leur disposition s'ils souhaitent avoir des nouvelles ou des données complémentaires sur n'importe quelle information contenue dans le document.

Pour la quatrième année, nous présentons l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de notre ville. Aux difficultés économiques que connaît notre pays depuis de nombreux mois (avec une paupérisation réelle d'une partie importante de nos concitoyens et notamment l'évolution inquiétante du nombre de travailleurs pauvres) s'ajoutent les conséquences d'une crise, financière d'abord puis rapidement devenue économique.

Les toutes premières victimes de cette crise seront toujours les mêmes : ceux qui n'ont pas d'emploi, ceux qui sont loin de l'insertion, beaucoup de jeunes, de sans diplômes, de personnes d'origine étrangère. Ils payent pour l'avidité, l'inconséquence et l'amoralité de quelques-uns, trop occupés à bénéficier des imperfections du système pour se préoccuper de quoi que ce soit d'autre.

Plus que jamais, et à l'inverse de ces comportements amoraux, c'est à travers un ensemble d'actions concrètes, de solidarité et d'humanité, que la Ville, avec le CCAS et les associations caritatives, met en actes une approche dynamique de l'action sociale.

2008 était la seconde année du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de la ville. L'année dernière, 29 actions contre 22 en 2007 ont été financées au sein de la ZUS de la Verrerie et dans le quartier de Malétrenne / Plaisance. La participation financière de la ville a d'ailleurs augmenté significativement pour financer ces différentes actions.

Les partenaires du CUCS ont reçu 31 propositions d'actions pour l'année 2009.

Le CUCS est également un travail partenarial qui doit faire progresser différents projets pour chacun des axes prioritaires du contrat. Il peut être ainsi mentionné la création prochaine d'un poste d'éducateur de rue dans le quartier de La Verrerie, l'aboutissement du projet de permanence d'accueil et d'écoute pour les jeunes, la relance légale du CLSPD conformément aux derniers textes qu'il convient désormais de faire vivre.

La mise à disposition de l'appartement Descartes, au-dessus de la salle du même nom représente aussi une première réponse au problème du manque de disponibilité de locaux, dans le quartier de Malétrenne/Plaisance.

Le travail mené avec la CAF s'est focalisé cette année sur la question des espaces extérieurs suite à l'installation d'un jeu pour les enfants à côté du Foyer Malétrenne il y a un an. En 2008, les habitants du quartier ont été consultés et ont choisi des aménagements qui verront le jour au début de cette année 2009.

La crise financière puis la crise économique ont donc marqué cette année 2008. Sur le terrain et d'un point de vue statistiques, il n'est pas toujours évident de traduire l'impact de ce phénomène. Néanmoins, le CCAS a été très fortement sollicité en 2008 dans le cadre notamment de la distribution de bons d'essence ou de l'aide alimentaire (tout comme les autres associations qui dispensent de l'aide alimentaire). Il distribue désormais et en plus cette année des bons « petite enfance » depuis le mois d'octobre 2008.

Le nombre de personnes sans emploi a progressé en 2008 comparé à 2007, mais l'augmentation a été encore plus marquée ce mois de janvier avec 680 personnes inscrites sur la liste de Pôle Emploi. Et toutes les personnes qui recherchent un travail ne sont pas sur cette liste...

Les besoins sociaux sur le territoire paraissent de plus en plus importants vu le contexte économique actuel. Il va devenir de plus en plus primordial de pouvoir quantifier en continu, ou du moins plus régulièrement, toutes les évolutions sociales observées sur le territoire afin d'apporter des réponses les plus proches possibles des besoins de la population.

Au-delà des constats partagés, chiffrés et incontestables, de cette analyse des besoins sociaux, c'est à travers l'action de tous les jours et la poursuite d'une politique sociale innovante et partenariale que nous pourrions organiser la solidarité sur notre territoire communal. Car plus que jamais, le rôle social de proximité que joue la Ville et ses partenaires est essentiel.

DELIBERATION

Le décret n° 95 562 du 6 mai 1995 relatif aux CICAS et aux CCAS précise qu'une analyse des besoins sociaux doit être réalisée tous les ans dans toutes les communes disposant d'un Centre Communal d'Action Sociale.

Ce travail doit être présenté en séance de Conseil Municipal dans les deux mois précédant le vote du budget communal.

De ce fait, a eu lieu, ce jour, salle du conseil, la présentation de l'Analyse des Besoins Sociaux de la Commune d'Amboise.

CONVENTION DE DEPOT DE COLLECTIONS ARCHEOLOGIQUES A TITRE GRATUIT ENTRE LA COMMUNE D'AMBOISE ET LE DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

M. GUYON : Convention de dépôt de collections archéologiques à titre gratuit entre la Commune d'Amboise et le Département d'Indre et Loire. Sophie Aulagnet.

Mme AULAGNET : Le patrimoine amboisien, sa conservation et sa valorisation, constituent un axe majeur dans le projet de la Municipalité. La valorisation des travaux archéologiques menés sur le plateau des Châteliers participe à cette dynamique.

Dans les années 50, Monsieur Högström a conduit des fouilles sur ce plateau. Menées dans le cadre de ce qui ne s'appelait pas encore des fouilles programmées, mais dans un contexte équivalent, ces fouilles ont livré un matériel archéologique, du Néolithique essentiellement, avec quelques pièces lithiques mésolithiques. Le propriétaire de ce matériel est donc le propriétaire des parcelles où se sont déroulées les fouilles, c'est-à-dire la Commune d'Amboise.

Afin d'assurer au mieux la gestion et la valorisation de ces collections archéologiques, il est proposé de déposer l'intégralité du matériel archéologique provenant des fouilles réalisées à Amboise sur les Châteliers par Monsieur Högström au profit du département d'Indre-et-Loire, pour affectation au musée départemental de préhistoire du Grand-Pressigny.

Le dépôt, effectué à titre gratuit, est prévu pour une durée de 30 ans.

Le Département s'engage à assurer la conservation, la restauration des collections, leur exposition partielle dans le musée du Grand-Pressigny, la mise à disposition aux chercheurs pour études et le prêt pour des expositions temporaires à des institutions muséales. Le département prend à sa charge l'assurance des collections.

Il s'engage également à mettre la collection, ainsi que celle dite de la « Cachette de bronze », à la disposition de la Commune d'Amboise pour une exposition temporaire, dans le cadre d'un accord préétabli, ainsi qu'à remettre la collection Högström à la disposition de la Commune lorsqu'un lieu permettra de valoriser les richesses archéologiques d'Amboise.

Afin que la collection Högström puisse être mise en dépôt au musée du Grand-Pressigny, il est proposé de conclure une convention de dépôt des collections archéologiques avec le département d'Indre-et-Loire – convention jointe à la présente délibération – et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Autorisez-vous le Maire à signer cette convention ?

POUR : Unanimité

DELIBERATION

Le patrimoine amboisien, sa conservation et sa valorisation, constituent un axe majeur dans le projet de la Municipalité. La valorisation des travaux archéologiques menés sur le plateau des Châteliers participe à cette dynamique.

Dans les années 50, Monsieur Högström a conduit des fouilles sur ce plateau. Menées dans le cadre de ce qui ne s'appelait pas encore des fouilles programmées, mais dans un contexte équivalent, ces fouilles ont livré un matériel archéologique, du Néolithique essentiellement, avec quelques pièces lithiques mésolithiques. Le propriétaire de ce matériel est donc le propriétaire des parcelles où se sont déroulées les fouilles, c'est-à-dire la Commune d'Amboise.

Afin d'assurer au mieux la gestion et la valorisation de ces collections archéologiques, il est proposé de déposer l'intégralité du matériel archéologique provenant des fouilles réalisées à Amboise sur les Châteliers par Monsieur Högström au profit du département d'Indre-et-Loire, pour affectation au musée départemental de préhistoire du Grand-Pressigny.

Le dépôt, effectué à titre gratuit, est prévu pour une durée de 30 ans.

Le Département s'engage à assurer la conservation, la restauration des collections, leur exposition partielle dans le musée du Grand-Pressigny, la mise à disposition aux chercheurs pour études et le prêt pour des expositions temporaires à des institutions muséales. Le département prend à sa charge l'assurance des collections.

Il s'engage également à mettre la collection, ainsi que celle dite de la « Cachette de bronze », à la disposition de la Commune d'Amboise pour une exposition temporaire, dans le cadre d'un accord préétabli, ainsi qu'à remettre la collection Högström à la disposition de la Commune lorsqu'un lieu permettra de valoriser les richesses archéologiques d'Amboise.

Afin que la collection Högström puisse être mise en dépôt au musée du Grand-Pressigny, il est proposé de conclure une convention de dépôt des collections archéologiques avec le département d'Indre-et-Loire – convention jointe à la présente délibération – et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal après délibération,
Autorise le Maire à signer la convention.

CONTRAT REGIONAL DE SAISON CULTURELLE 2009

M. GUYON : Contrat Régional de saison culturelle 2009. Jean Passavant

M. PASSAVANT : La Ville d'Amboise soutient une politique culturelle active, en particulier en faveur du spectacle vivant. Pour poursuivre l'élan engagé, les élus et le service culturel ont travaillé sur la mise en œuvre d'une programmation culturelle riche, variée et équilibrée pour l'année 2009.

Il est donc proposé que la collectivité mette en place les rendez-vous suivants (*en annexe 3, récapitulatif des contenus*) :

- une programmation régulière et pluridisciplinaire, dans le lieu principal de diffusion qu'est le théâtre Beaumarchais, entre janvier et mai puis entre octobre et décembre.

- une programmation d'animations et de spectacles pendant la période estivale (un travail complémentaire est assuré par le service commerce et le service culturel pour l'élaboration de cette programmation).

Dans le cadre du contrat régional de saison culturelle et pour la mise en œuvre de cette programmation, la Ville d'Amboise peut solliciter une aide, pour la troisième année, auprès de la région Centre. Au titre des contrats régionaux de saison culturelle, les programmations sont en effet aidées pendant trois années, et ce depuis l'année 2007.

Conformément aux taux de subvention proposés dans le cadre de ce dispositif d'aide régionale, la Ville d'Amboise peut espérer recevoir une aide à hauteur de 60 % du budget artistique annuel présenté, dans la limite de 60 000 €.

Le dispositif d'aide régionale offre la possibilité d'inclure dans les contrats de saison des manifestations artistiques organisées par une ou des association(s) locale(s), sous certaines conditions. La Ville d'Amboise insère par conséquent la programmation du festival 2009 des Courants dans son dossier de demande de subvention. Cette démarche, conformément au règlement régional, fera l'objet d'une convention entre la Ville d'Amboise et l'association Dynasso Prod, stipulant les conditions précises du partenariat et le montant de l'aide qui pourrait être allouée à l'association.

Le budget prévisionnel artistique pour la mise en place de la saison culturelle, entrant dans la demande de subvention auprès de la Région Centre est notamment inscrit au BP 2009 articles 6232, 6244, 637 et respectivement lignes 3132, 3130 et 3130 pour un montant de 155 271.60 €

Autorisez-vous le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour la mise en place de cette programmation culturelle ?

POUR : Unanimité

DELIBERATION

La Ville d'Amboise soutient une politique culturelle active, en particulier en faveur du spectacle vivant. Pour poursuivre l'élan engagé, les élus et le service culturel ont travaillé sur la mise en œuvre d'une programmation culturelle riche, variée et équilibrée pour l'année 2009.

Il est donc proposé que la collectivité mette en place les rendez-vous suivants (*en annexe 3, récapitulatif des contenus*) :

- une programmation régulière et pluridisciplinaire, dans le lieu principal de diffusion qu'est le théâtre Beaumarchais, entre janvier et mai puis entre octobre et décembre.
- une programmation d'animations et de spectacles pendant la période estivale (un travail complémentaire est assuré par le service commerce et le service culturel pour l'élaboration de cette programmation).

Dans le cadre du contrat régional de saison culturelle et pour la mise en œuvre de cette programmation, la Ville d'Amboise peut solliciter une aide, pour la troisième année, auprès de la région Centre. Au titre des contrats régionaux de saison culturelle, les programmations sont en effet aidées pendant trois années, et ce depuis l'année 2007.

Conformément aux taux de subvention proposés dans le cadre de ce dispositif d'aide régionale, la Ville d'Amboise peut espérer recevoir une aide à hauteur de 60 % du budget artistique annuel présenté, dans la limite de 60 000 €.

Le dispositif d'aide régionale offre la possibilité d'inclure dans les contrats de saison des manifestations artistiques organisées par une ou des association(s) locale(s), sous certaines conditions. La Ville d'Amboise insère par conséquent la programmation du festival 2009 des Courants dans son dossier de demande de subvention. Cette démarche, conformément au règlement régional, fera l'objet d'une convention entre la Ville d'Amboise et l'association Dynasso Prod, stipulant les conditions précises du partenariat et le montant de l'aide qui pourrait être allouée à l'association.

Le budget prévisionnel artistique pour la mise en place de la saison culturelle, entrant dans la demande de subvention auprès de la Région Centre est notamment inscrit au BP 2009 articles 6232, 6244, 637 et respectivement lignes 3132, 3130 et 3130 pour un montant de 155 271.60 €

Le Conseil Municipal après délibération,
Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour la mise en place de cette programmation culturelle

CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DYNASSO PROD

M. GUYON : Convention d'objectifs entre la Ville et l'association Dynasso Prod. Brice Ravier.

M. RAVIER : L'un des axes forts de la Commission qualité de ville est l'accès de tous à la culture sous toutes ses formes et en particulier le soutien aux associations culturelles et aux animations qu'elles organisent sur le territoire.

Le cadre d'intervention de la région Centre pour le développement territorial de la culture vise à encourager les acteurs publics et associatifs locaux à développer une offre artistique aussi structurée que possible.

Dans le cadre de l'aide à la programmation attribuée aux organisateurs de saisons culturelles, la région prévoit désormais un soutien indirect aux manifestations artistiques qui répondent à des critères précis et dont le rayonnement est local et régional.

Par conséquent, avec l'approbation de la Ville d'Amboise, la manifestation « Les Courants », festival de musiques actuelles, programmée du 26 juin au 4 juillet 2009 et organisée par l'association Dynasso Prod, est intégrée au contrat de saison culturelle.

L'octroi d'une subvention à l'association, versée par la commune et issue indirectement de l'aide régionale, nécessite la conclusion préalable d'une convention d'objectifs entre l'association Dynasso Prod et la ville d'Amboise.

Celle-ci définit les engagements réciproques de la commune d'Amboise et de l'association Dynasso Prod pour l'année 2009, notamment le versement par la commune d'une subvention de 12 000 € à l'association, somme issue de l'aide régionale attribuée dans le cadre du contrat de saison culturelle.

Autorisez-vous le Maire à signer la convention ci-jointe, les crédits étant prévus au BP 2009 article 6574, ligne 0252.

POUR : 29

ABSTENTIONS : 4

DELIBERATION

L'un des axes forts de la Commission qualité de ville est l'accès de tous à la culture sous toutes ses formes et en particulier le soutien aux associations culturelles et aux animations qu'elles organisent sur le territoire.

Le cadre d'intervention de la région Centre pour le développement territorial de la culture vise à encourager les acteurs publics et associatifs locaux à développer une offre artistique aussi structurée que possible.

Dans le cadre de l'aide à la programmation attribuée aux organisateurs de saisons culturelles, la région prévoit désormais un soutien indirect aux manifestations artistiques qui répondent à des critères précis et dont le rayonnement est local et régional.

Par conséquent, avec l'approbation de la Ville d'Amboise, la manifestation « Les Courants », festival de musiques actuelles, programmée du 26 juin au 4 juillet 2009 et organisée par l'association Dynasso Prod, est intégrée au contrat de saison culturelle.

L'octroi d'une subvention à l'association, versée par la commune et issue indirectement de l'aide régionale, nécessite la conclusion préalable d'une convention d'objectifs entre l'association Dynasso Prod et la ville d'Amboise.

Celle-ci définit les engagements réciproques de la commune d'Amboise et de l'association Dynasso Prod pour l'année 2009, notamment le versement par la commune d'une subvention de 12 000 € à l'association, somme issue de l'aide régionale attribuée dans le cadre du contrat de saison culturelle.

Le Conseil Municipal après délibération,
Autorise le Maire à signer la convention.

Les crédits étant prévus au BP 2009 article 6574, ligne 0252.

LES RENDEZ-VOUS DU PATRIMOINE MONDIAL 2009

M. GUYON : Les rendez-vous du Patrimoine Mondial 2009. Jean-Claude Gaudion

M. GAUDION : La Mission Val de Loire est mandatée par les 2 régions Centre et Pays de la Loire pour organiser une série de rencontres et d'événements le long et autour de la Loire en 2009.

Les axes structurant cette manifestation, qui doit toucher le grand public à l'échelle du site dans son entier, correspondent à deux caractéristiques : une dynamique de foisonnement et une convergence partagée.

Foisonnement : Il s'agit de créer une dynamique reposant sur une forte mobilisation de réseaux d'associations, d'établissements et de collectivités.

Convergence : l'ensemble des propositions et des activités seront dédiées à la valorisation du Val de Loire en tant que paysage culturel du patrimoine mondial. En outre, deux temps forts sur deux lieux emblématiques, Amboise et Saumur, marqueront pour les deux régions cette période d'animation.

Cette manifestation doit aussi correspondre à une inscription dans le temps et dans l'espace qui puisse illustrer le caractère particulier du Val de Loire patrimoine mondial. Les temps forts devront s'inscrire au cœur d'une programmation diversifiée pour les dates et les lieux.

Pour 2009, l'événement prendra date les week-ends des 27 et 28 juin ainsi que les 4 et 5 juillet, dans une période de programmation du 23 juin au 9 juillet. Le périmètre de ces rendez-vous s'étend de Sully à Chalonnes. Deux villes ont donc été retenues pour concentrer plus particulièrement des manifestations : Amboise et Saumur.

L'événement comprendra trois composantes réparties sur quatre volets :

Mobilisation et participation

- * Un volet participatif destiné aux associations et aux structures des domaines de la culture du patrimoine et de l'environnement
- * Un volet participatif destiné aux associations sportives pour des parcours « partagés » dans le paysage culturel du Val de Loire

Composante emblématique et médiatique

- * Un défi sous la forme d'une descente de Loire emblématique et médiatique

Moments festifs et populaires

- * Un volet festif et populaire sur les deux week-end sur deux lieux emblématiques et « marqués » : Amboise et Saumur

Ces volets particularisent la manifestation. Il ne s'agit pas de faire « une fête de Loire de plus », centrée sur un lieu unique et resserrée dans le temps. L'intention est de permettre un temps de mobilisation effective.

Le volet festif et populaire concerne directement Amboise :

Ce volet est une forme de convergence. Au-delà du thème, il est proposé de converger vers des lieux, un dans chaque région, où un moment convivial, festif et de partage est proposé aux publics. Ces lieux sont des points emblématiques du patrimoine mondial. Dans la journée, le public est convié à une « fête du patrimoine mondial » puis, après un grand pique-nique, la soirée est éventuellement le moment d'un bal ou d'un concert.

La « fête du patrimoine mondial » est composée d'un village de stands et d'expositions sur les rives, les plages ou les abords immédiats du pont. Une place est proposée aux acteurs associatifs de l'environnement et du patrimoine. Les « institutionnels » peuvent présenter les politiques publiques « Loire ». Un marché « du terroir » est mis en place. D'autres animations sont proposées au public pendant l'après-midi, notamment des navettes fluviales, des animations « marine » et des balades en bateau, grâce à la mobilisation des associations de marine de Loire.

Pique-nique géant

L'intention est d'inciter le public à passer du temps ensemble, à le mettre en situation de faire lui-même partie de l'événement, de « jouer le jeu » lui aussi.

La soirée festive pourrait donc, après un pique-nique, voir se succéder un bal populaire. Une projection de cinéma en plein-air (en partenariat avec Centre Images) peut être organisée.

L'implication de la Ville d'Amboise consistera en un apport en logistique et en communication, mais aussi à assurer les mesures de sécurité et faciliter les démarches administratives. Les partenaires locaux seront associés au pilotage et à l'organisation de cette manifestation.

Acceptez vous le principe d'accueillir cette animation le samedi 27 juin 2009 dans le cadre des « Rendez- vous du Patrimoine 2009 » tels qu'explicités ci-dessus ?

POUR : Unanimité

DELIBERATION

La Mission Val de Loire est mandatée par les 2 régions Centre et Pays de la Loire pour organiser une série de rencontres et d'événements le long et autour de la Loire en 2009.

Les axes structurant cette manifestation, qui doit toucher le grand public à l'échelle du site dans son entier, correspondent à deux caractéristiques : une dynamique de foisonnement et une convergence partagée.

Foisonnement : Il s'agit de créer une dynamique reposant sur une forte mobilisation de réseaux d'associations, d'établissements et de collectivités.

Convergence : l'ensemble des propositions et des activités seront dédiées à la valorisation du Val de Loire en tant que paysage culturel du patrimoine mondial. En outre, deux temps forts sur deux lieux emblématiques, Amboise et Saumur, marqueront pour les deux régions cette période d'animation.

Cette manifestation doit aussi correspondre à une inscription dans le temps et dans l'espace qui puisse illustrer le caractère particulier du Val de Loire patrimoine mondial. Les temps forts devront s'inscrire au cœur d'une programmation diversifiée pour les dates et les lieux.

Pour 2009, l'événement prendra date les week-ends des 27 et 28 juin ainsi que les 4 et 5 juillet, dans une période de programmation du 23 juin au 9 juillet

Le périmètre de ces rendez-vous s'étend de Sully à Chalonnes. Deux villes ont donc été retenue pour concentrer plus particulièrement des manifestations : Amboise et Saumur

L'événement comprendra trois composantes réparties sur quatre volets :

Mobilisation et participation

- * Un volet participatif destiné aux associations et aux structures des domaines de la culture du patrimoine et de l'environnement
- * Un volet participatif destiné aux associations sportives pour des parcours « partagés » dans le paysage culturel du Val de Loire

Composante emblématique et médiatique

- * Un défi sous la forme d'une descente de Loire emblématique et médiatique

Moments festifs et populaires

- * Un volet festif et populaire sur les deux week-end sur deux lieux emblématiques et « marqués » : Amboise et Saumur

Ces volets particularisent la manifestation. Il ne s'agit pas de faire « une fête de Loire de plus », centrée sur un lieu unique et resserrée dans le temps. L'intention est de permettre un temps de mobilisation effective.

Le volet festif et populaire concerne directement Amboise :

Ce volet est une forme de convergence. Au-delà du thème, il est proposé de converger vers des lieux, un dans chaque région, où un moment convivial, festif et de partage est proposé aux publics. Ces lieux sont des points emblématiques du patrimoine mondial. Dans la journée, le public est convié à une « fête du patrimoine mondial » puis, après un grand pique nique, la soirée est éventuellement le moment d'un bal ou d'un concert.

La « fête du patrimoine mondial » est composée d'un village de stands et d'expositions sur les rives, les plages ou les abords immédiats du pont. Une place est proposée aux acteurs associatifs de l'environnement et du patrimoine. Les « institutionnels » peuvent présenter les politiques publiques « Loire ». Un marché « du terroir » est mis en place. D'autres animations sont proposées au public pendant l'après-midi, notamment des navettes fluviales, des animations « marine » et des balades en bateau, grâce à la mobilisation des associations de marine de Loire.

Pique-nique géant

L'intention est d'inciter le public à passer du temps ensemble, à le mettre en situation de faire lui-même partie de l'événement, de « jouer le jeu » lui aussi.

La soirée festive pourrait donc, après un pique-nique, voir se succéder un bal populaire. Une projection de cinéma en plein-air (en partenariat avec Centre Images) peut être organisée.

L'implication de la Ville d'Amboise consistera en un apport en logistique et en communication, mais aussi à assurer les mesures de sécurité et faciliter les démarches administratives. Les partenaires locaux seront associés au pilotage et à l'organisation de cette manifestation.

Le Conseil Municipal après délibération,

Accepte le principe d'accueillir cette animation le samedi 27 juin 2009 dans le cadre des « Rendez-vous du Patrimoine 2009 » tels qu'explicités ci-dessus.

INFORMATION SUR LES DECISIONS

M. GUYON :

- Marché pour terrassements généraux – VRD et aménagements extérieurs de la future Bibliothèque Médiathèque avec la société BSTP, pour un montant de 75 229,08 € TTC.

- Marché pour la réalisation de la menuiserie intérieure de la future Bibliothèque Médiathèque avec la Société ALZON, pour un montant de 48 270,44 € TTC.

- Marché pour la réalisation de la charpente métallique – couverture – serrurerie – métallerie de la future Bibliothèque Médiathèque avec la société SAS ID CONSTRUCTION, pour un montant de 357 894,08 € TTC.

- Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre relative à la bibliothèque médiathèque.

Modification du groupement de maîtrise d'œuvre pour cause de résiliation du marché par le mandataire. Nomination du nouveau mandataire le Cabinet BETEREM et modification des honoraires d'un montant de 198 912 € TTC.

- Réactualisation des tarifs de la piscine de l'Île d'Or, piscine Vallerey, des cours de natation, des bonnets de bains, de l'École de natation, du camping, des installations sportives pour les hors communes et comités d'entreprise à partir du 1^{er} janvier 2009.

- Modification de disposition des articles 2 concernant la facturation de l'accueil périscolaire et la restauration scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, ainsi que la facturation des études surveillées dans les écoles élémentaires (sauf à l'école George Sand) : « Lorsque le montant des factures mensuelles sera inférieur à 10 euros, elles seront cumulées jusqu'à ce que cette somme soit dépassée. Elles seront alors envoyées à la personne concernée (un titre de recette sera émis par les services municipaux) qui devra, dans un délai inférieur à 3 mois, s'acquitter du montant dû ».
- Désignation du Cabinet d'Avocats A5 pour défendre les intérêts de la ville dans le contentieux opposant la Ville d'Amboise et la société Cars Boscher devant le Tribunal Administratif d'Orléans.
- Vente à Monsieur Jean Marc ALLOUARD de la remorque plateau DEMICO immatriculée 2189 QT 37 et du rouleau à vibration de marque BOMAG, pour un montant de 1 000 € TTC.
- Convention de partenariat avec le Lycée Agricole et Viticole d'Amboise pour l'animation de 8 ateliers d'écriture par l'artiste Travis Bürki, à destination de la classe de 3^{ème}, pendant l'année scolaire 2008-2009.
- Contrat de cession avec la Société Travis Bürki EURL pour la représentation « d'un concert en duo chez l'habitant » le 4 décembre 2008, montant de la prestation : 621,92 € TTC.
- Contrat de cession avec l'Ensemble Jacques Moderne pour la représentation du concert au Château Royal d'Amboise, le 13 décembre 2008, montant de la prestation : 1 196 € TTC.
- Contrat de cession avec la Compagnie du Piano à Pouces pour la représentation du spectacle « Madame Joujoux Secrétaire du Père Noël » le 17 décembre 2008, montant de la prestation : 804,20 €.
- Contrat de cession avec l'association Déklic Théâtre Tonik pour la représentation du spectacle « La Mékanibulle – les Rouages du Temps » le 20 décembre 2008, montant de la prestation : 2 800 € TTC.
- Contrat de cession avec la SCOP SARL CIE JO BITHUME pour la représentation du spectacle « La Belle Abondance » le 23 décembre 2008, montant de la prestation : 2 869,60 € TTC.
- Don d'une affiche encadrée « Tableau des Maires de la ville d'Amboise depuis l'établissement du corps de la ville en l'an 1557 jusqu'en 1898 » fait à la Ville d'Amboise par Monsieur Jacques GOUNIN.

ETAIENT PRESENTS :

M. GUYON

Mme GAUDRON

M. GAUDION

Mme ALEXANDRE

M. GASIOROWSKI

Mme PREEL

M. PASSAVANT

Mme CHAUVELIN

M. NYS

Mme LATAPY

Mme AULAGNET

M. DEGENNE

Mme SANTACANA

M. MICHEL

Mme COLLET

M. ANDRÉ

Mme MAROL

M. BERDON

Mme DUPONT

M. LEVRET

Mme GRILLET

Mme ROY

M. RAVIER

Mme NOUVELLON

Mme GRIBET

M. EHLINGER

Mme ROQUEL

Mme BLATE

M. PEGEOT

Mme GENTY